

PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL DES NATIONS UNIES

Rapport d'Analyse de Marché Sénégal : Commerce du Riz



Août 2008

TABLE DES MATIERES

ACRONYMES	3
1 Résumé	4
2 Objectifs, déroulement et méthodologie de la mission.	6
3 Contexte	9
4 Bref rappel des réformes macroéconomiques et des politiques	11
4.1 Politique agricole	11
4.2 Stabilité macroéconomique	12
5 Les disponibilités céréalières sur le marché local	14
6 Le marché du riz au niveau l'international	17
7 Les marchés céréaliers au niveau local	19
7.1 L'évolution des prix des denrées alimentaires au niveau local	19
7.2 Le fonctionnement des marchés	22
7.3 La filière du riz importé	23
7.4 Etat des lieux des marchés en Juillet 2008 pour le riz importé	25
7.5 Les acteurs de la filière du riz importé	26
8 Intervention publique et comportement des acteurs	30
9 Recommandations.	34
Annexe - Questionnaire commerçants	39
Annexe - Liste des personnes rencontrées	43

ACRONYMES

ADRAO	Centre du riz pour l'Afrique
ANSD	Agence Nationale de la statistique et de la démographie
CAF	Coûts ,Assurances, frets
CIRAD	Centre de Coopération Internationale pour la Recherche en Agronomie pour le Développement
CSA	Commissariat à la Sécurité Alimentaire
ESAM	Enquête sénégalaise auprès des ménages II
DPS	Direction de la prévision et de la statistique
DPV	Direction de la Protection des Végétaux
FAB/FOB	Franco A bord/ " <i>Free On Bord</i> "
GOANA	Grande offensive agricole pour la nourriture et l'abondance
IHPC	Indice Harmonisé des Prix à la Consommation
NPA	Nouvelle Politique Agricole
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
PAD	Port Autonome de Dakar
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PASA	Programme d'Ajustement Sectoriel de l'Agriculture
PIB	Produit Intérieur Brut
SIM	Système d'information sur les marchés
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UNACOIS	Union Nationale des Commerçants et importateurs du Sénégal

1. Résumé

Au cours des 18 mois derniers, l'indice des prix mondiaux du riz¹ a connu une hausse vertigineuse. Au niveau local, elle s'est traduite, dans une moindre mesure, par une augmentation de (60%) du prix de la denrée. La population sénégalaise est dans une situation d'alerte, compte tenu du degré de dépendance de sa consommation par rapport aux produits importés et la prééminence du riz dans la demande de produits alimentaires. Les dépenses alimentaires constituent le poste essentiel du budget des ménages avec 49 % en milieu urbain et 60% en milieu rural². Le riz représente 16% des dépenses alimentaires en milieu rural et 11 % en milieu urbain. Le riz, l'huile, la viande, la volaille, le sucre, le pain/blé, le lait et autres produits laitiers constituent 49% des dépenses alimentaires. Ces produits ont connu un renchérissement des prix.

Préoccupé par l'influence de l'évolution des marchés sur la sécurité alimentaire au Sénégal, Le Programme Alimentaire Mondial a lancé la présente étude sur la filière riz dans le pays afin d'analyser à la fois

1. Les perspectives de prix pour les denrées alimentaires et les importations de riz
2. l'impact de la hausse des prix et des interventions du gouvernement sur le comportement des commerçants.

L'étude s'est déroulée en Juillet 2008. Elle s'est basée sur une collecte de données primaires au niveau de grossistes au marché de Tilène et de détaillants dans la zone de Pikine. L'échantillon est restreint en raison d'une part à la limite du temps imparti pour l'enquête et d'autre part de la réticence des répondants à parler ouvertement du commerce de riz. Des entretiens avec des informateurs clés ont eu lieu à Dakar. Une revue documentaire a permis à cette étude d'incorporer des données secondaires sur les marchés alimentaires au Sénégal et les caractéristiques socio-économiques du pays.

L'enquête rappelle qu'environ la moitié des ménages au Sénégal sont classés comme 'pauvres'. En raison de ce contexte de forte prévalence de la pauvreté, les autorités ont décidé de mettre en œuvre trois séries de mesures.

- La première série (*subvention indirecte et directe*) consistait à juguler l'inflation et à soutenir le pouvoir d'achat des populations. Au niveau des marchés, on assiste à des situations de pénurie au niveau de la chaîne de distribution. Au niveau des marchés agricoles, des difficultés d'approvisionnement sont signalées. Le riz subventionné est devenu introuvable ou est cédé au prix non subventionné.
- La deuxième série (*contrôle et usage de moyens coercitifs*) a pour objectif de lutter contre la rétention de stocks et la spéculation. Les problèmes d'approvisionnement demeurent et persistent. Les effets de ces mesures sont mitigés. Il ne s'agissait pas d'une pénurie ou d'une rétention de stock mais d'un

¹ Osiriz

² ESAM II - DPS/2004

rationnement de l'offre. Cette dernière est calée en fonction des subventions perçues.

- La troisième série vise à appuyer un nombre restreint de privés dans le domaine de l'importation et dans la distribution afin de soutenir l'offre. Dans un contexte de libéralisation, cette mesure tronque les règles de la libre concurrence.

L'analyse démontre qu'en définitive, les séries de mesures prises ont créé des distorsions au niveau du marché. De plus, elles ont engendré des tensions ayant conduit à des déséquilibres sur les agrégats macroéconomiques. Ces éléments ne sont pas sans conséquences sur les acteurs du marché qui sont obligés de s'adapter. Le marché du riz est opaque. Le segment de marché lié à l'importation est caractérisé par une situation de monopole et de concentration du marché. Celui lié à la distribution, est contrôlé par une cohésion de réseaux. Ce fonctionnement du marché fausse les règles du jeu. Les acteurs peuvent par des pratiques collusoires influencer toute la chaîne de distribution.

En perspective : Le commerçant/grossiste devra faire face à une opportunité (*stabilisation des prix mondiaux*) et à une contrainte (*contrôle du marché local*).

Le contexte international et les interventions publiques ont contraint le grossiste à être prudent dans ses opérations. S'agissant des prix au niveau local, ils devront s'ajuster à la baisse, étant donné que le marché local est sous contrôle. Les acteurs clés (Etat – grossistes/demi-grossiste/détaillant) éviteront probablement la confrontation. Quant à la tension sur les marchés, elle pourrait persister du fait de la conjonction de la période de soudure et celle du ramadan. Dans un contexte de hausse généralisée des prix à l'importation, il urge de trouver des solutions sans déstabiliser le marché.

Il est recommandé **à court et moyen terme** les mesures correctives ci après :

Agir avant que cette situation conjoncturelle ne devienne structurelle. L'évolution actuelle du marché représente une opportunité de revisiter la chaîne de distribution en vue de réduire les positions dominantes voire anticoncurrentielles. Il conviendrait de formaliser les stades commerciaux (grossiste – demi grossiste – détaillant) pour lutter contre la concen. Il est recommandé de rationaliser les importations de riz en fonction de la capacité d'absorption. L'application de la vérité des prix (385 - 400FCFA/ Kg)devrait déclencher l'offre .

Cibler la subvention à travers un recensement des ménages pauvres (localisation) et la mise en place d'un système de bons d'achats. Un tel système offrirait une opportunité de prendre en charge exclusivement les nécessiteux, à l'opposé d'une subvention générale des prix.

A moyen et à long terme ,il conviendrait de mettre en place un véritable cadre de concertation et de dialogue entre les différents acteurs ou redynamiser l'existant. Ceci viendrait améliorer la transparence du marché avec des effets bénéfiques sur la structure du marché.

A long terme

Relancer la production agricole au niveau local et régional afin de réduire la dépendance du pays sur les importations

2 Objectif, déroulement et méthodologie de la mission

L'objectif de la mission

La consultation s'est déroulée à Dakar du 07 au 27 juillet 2008. Conformément aux termes de référence, le consultant devait analyser les prix actuels et futurs de denrées alimentaires ainsi que les coûts d'importation du riz et évaluer l'impact de la hausse des prix sur le marché et l'intervention du gouvernement sur le comportement des commerçants. Si la consultation a eu comme thème principal le marché de riz importé, référence est faite au marché céréalier dans son ensemble là où cela est nécessaire;

Pour ce faire, il était attendu du consultant de partir d'un examen de l'environnement pour évaluer les éléments déterminants du marché en terme d'information, d'interaction, d'efficacité et d'efficience; de se prononcer sur la pertinence de l'intervention publique et sa cohérence avec les objectifs fixés et enfin de proposer des recommandations.

Le déroulement de la mission

La consultation s'est entièrement déroulée à Dakar. Elle a été conduite sous forme d'entretiens et de séances de travail. Le consultant a eu des rencontres avec les membres de l'équipe du Bureau Régional du PAM, l'équipe du PAM – Sénégal, les responsables d'institutions et de services de l'administration publique concernés par le marché des céréales en général et en particulier par celui du riz (Ministère du Commerce, Ministère de l'Agriculture, Système d'Information des Marchés du Commissariat à la Sécurité Alimentaire).

De plus, le consultant a eu des entretiens avec des responsables d'organisations de la société civile, du secteur privé et de représentants des partenaires au développement évoluant dans le domaine couvert.

Le consultant tient à remercier les autorités sénégalaises pour leur confiance, ainsi que les responsables et membres des institutions, des structures de l'administration publique et des organisations privées et associatives qui ont bien voulu l'accueillir et lui fournir les informations nécessaires. Le consultant remercie aussi, les membres de l'équipe du bureau régional, du CSA, du ministère du commerce, ainsi que le Directeur adjoint du PAM et tous ses collaborateurs pour leur disponibilité et la qualité des informations qui ont été mises à sa disposition.

La méthodologie

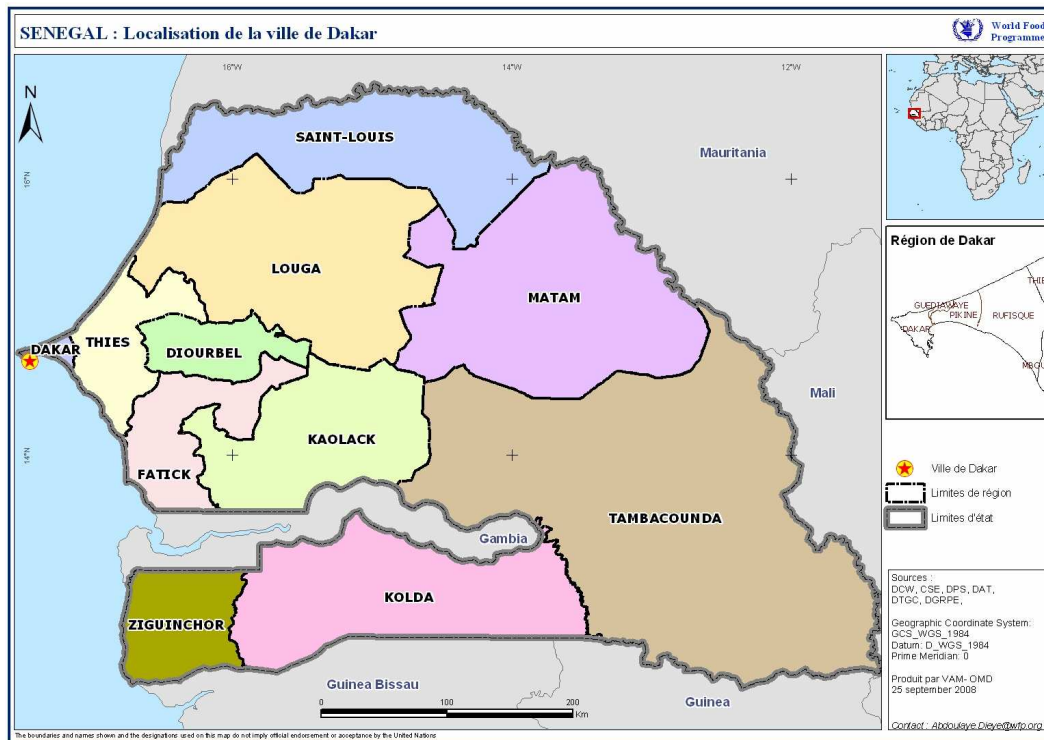
Il s'agit d'une démarche basée sur l'administration d'un questionnaire de commerçant³ et la conduite d'entretiens auprès des principaux acteurs du marché.

La démarche a consisté à envoyer le questionnaire auprès des grossistes (importateurs) et demi-grossistes et ensuite de recueillir les informations. Sur 10 questionnaires envoyés aux grossistes et demi-grossistes, 4 sont revenus. L'analyse du segment de marché a été complétée par les interviews de principaux grossistes parus dans la presse : Bocar Samba Dieye – «Walfadjri du 25 juillet 2008», Abdoul Aziz Ndiaye « Témoin du 16 juillet 2008 », Moustapha Tall « Sud 29 août et Walfadjri » UNACOIS «Quotidien du 13 juillet 2008 ».

³ conçu par OMXFet adapté au contexte du Sénégal, inclus en annexe.

S'agissant des détaillants, les entretiens se sont effectués de manière aléatoire sur un échantillon de 10 questionnaires au marché Tilène à Dakar et 10 questionnaires dans la zone périurbaine de Dakar Pikine. Ces lieux apparaissent sur la carte ci-dessous





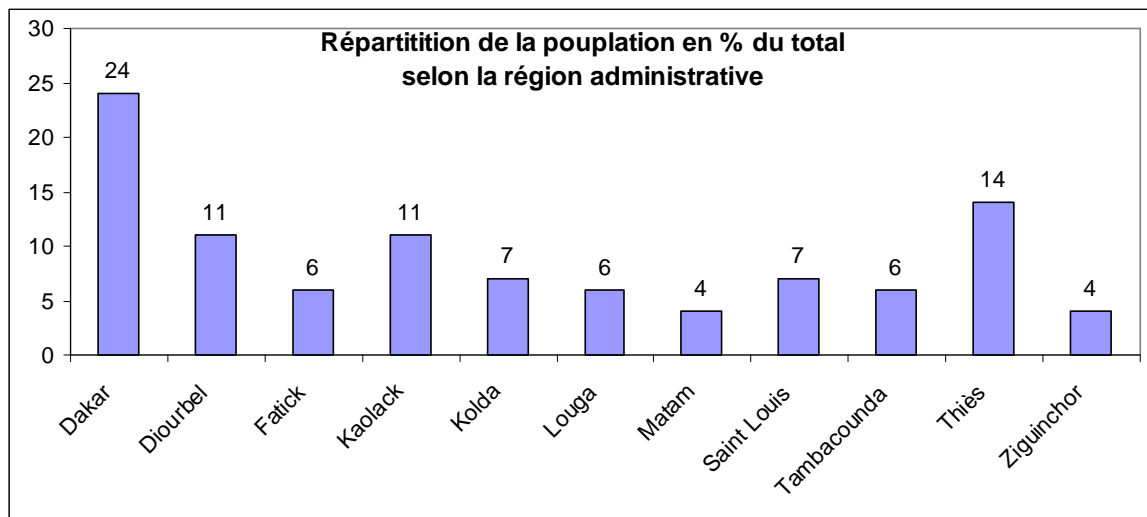
Il convient de rappeler ici que l'Etat a décidé d'intervenir dans le marché afin de soutenir le pouvoir d'achat du consommateur face à la hausse des prix. Ces interventions se sont traduites par une pénurie du produit subventionné engendrant une spéculation des prix sur certains marchés devenus de plus en plus contrôlés par l'Etat. Face à cette tension, les grossistes sont devenus méfiants et difficilement accessibles, ce qui a été un facteur limitant dans la collecte des données. Les détaillants sont de plus en plus ou absents du marché. Ceux qui ont répondu au questionnaire n'ont pas forcément fourni des réponses exploitables, compte tenu de ce contexte. Les informations collectées auprès des commerçants ont donc été exploitées de façon croisée avec celles provenant de données secondaires et d'informateurs-clé.

Les données collectées ne constituent pas un échantillon représentatif du marché urbain au Sénégal et ne sont pas présentées comme telles dans le présent rapport. L'étude a été menée pendant une période de forte perturbation des marchés, et il se peut que la situation ait changé depuis la période de l'étude. L'analyse de ce rapport pourrait valablement être complétée par une étude sur l'accès alimentaire des populations vivant en zone urbaine et péri urbaine.

3. Contexte

Le Sénégal est un pays situé entre le Sahel et la grande forêt tropicale, précisément à l'extrémité ouest du continent africain. Il s'étend sur une superficie de 196.722 Km² et partage ses frontières avec la Mauritanie, le Mali, la Gambie et les deux Guinées (Bissau et Conakry). Le pays est pourvu d'une large frange côtière de 500Km. Le Sénégal est un pays plat, parcouru par trois fleuves que sont : le Sénégal (long de 1700km), la Gambie (750km) et la Casamance (300km). Le Sénégal connaît une saison sèche, qui va du mois de novembre à juin, une saison des pluies, qui couvre la période de juillet à octobre.

La population sénégalaise est estimée à 11 434 000 d'habitants en 2007⁴ et les jeunes âgés de moins de 20 ans en constituent 58 %. Avec un taux de croissance démographique rapide, la population est inégalement répartie, entre les différentes régions et entre les villes et les campagnes.



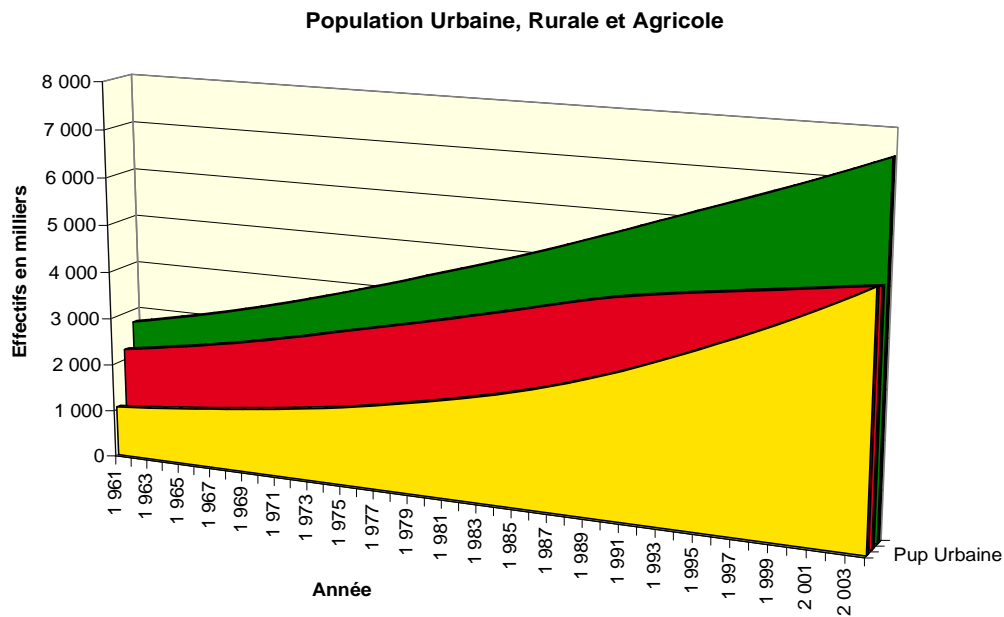
Source : RGPH III

Plus de la moitié de la population (60,73%) réside dans l'axe où sont localisées les régions à grande activité économique ou religieuse comme Dakar (24%), Thiès (14,4%), Kaolack (11%) et Diourbel (11,2%).

Le taux d'urbanisation du Sénégal s'élève à 41,6 %. La population rurale représente 58,4% de la population totale et tend à baisser au profit de Dakar⁵. En définitive, la population sénégalaise tend de plus en plus à s'urbaniser, mais reste à majorité rurale, voire agricole.

⁴ Estimation faite sur la base du RGPH III de 2002

⁵ avec une macrocéphalie de Dakar qui concentre la moitié de la population urbaine - sur une superficie représentant 0,28% du territoire.



Sources : WDI, FAO

■ Pup Urbaine ■ Pop Rurale ■ Pop Agricole

Le revenu national brut par habitant est de 750 \$US en 2007. 48,5 % des ménages sont dans une situation de pauvreté⁶. De plus, 10 % des ménages riches reçoivent 44 % des revenus et 40 % des ménages pauvres détiennent 17% des revenus avec un coefficient d'inégalité nationale⁷ de 37,4 % - Dakar (41,9%), zones urbaines (38,3%) et zones rurales (29,9%)⁸.

⁶ ESAM II – 2001/2002

⁷ Indice de Gini - a une valeur maximum de 1 pour décrire une situation d'inégalité absolue et une valeur minimum de 0 pour une situation d'égalité totale.

⁸ ESAM II – 2001/2002

4. Rappel des réformes macroéconomiques et politiques mises en oeuvre : une économie plus libéralisée.

Depuis le début des années 80, les autorités sénégalaises ont mis en œuvre plusieurs réformes pour corriger les déséquilibres macroéconomiques et promouvoir le progrès économique et social. Une politique protectionniste (import – substitution) et de contrôle de la plupart des prix a fait place à une politique plus libérale marquée par un désengagement de l'Etat du secteur marchand et une volonté de promouvoir le développement du secteur privé. Ces réformes ont été poursuivies et même accélérées au lendemain de la dévaluation du Franc CFA en 1994. Elles se sont traduites par la libéralisation de la plupart des prix, du commerce intérieur et extérieur et du transport maritime international

4.1. La politique agricole : persistance des contraintes

La politique agricole était caractérisée par une intervention⁹ marquée de l'Etat. La Nouvelle Politique Agricole (NPA) qui a été adoptée au milieu des années 1980 a entamé le désengagement de l'Etat du secteur agricole. Les objectifs de la NPA étaient de responsabiliser les producteurs ruraux à travers une politique de prix incitatifs, la disponibilité du crédit, la gestion et la distribution efficiente des facteurs de production. L'autosuffisance alimentaire était un des résultats attendus de cette politique.

En 1990, la politique agricole a été de nouveau infléchie avec l'adoption du Programme d'Ajustement Sectoriel de l'Agriculture (PASA). Le PASA réaffirme l'orientation libérale de la politique agricole et substitue la stratégie de sécurité alimentaire à celle d'autosuffisance alimentaire.

Les différentes réformes mises en œuvre n'ont pas permis de résoudre fondamentalement les problèmes du secteur. Celui-ci est toujours soumis à des contraintes d'ordre physique et financier. Les contraintes d'ordre physique tiennent aux limites de la culture extensive et aux problèmes de l'eau. La faiblesse des revenus ruraux, le dépérissement rapide des structures d'encadrement et le rationnement du crédit rural expliquent les difficultés des paysans de disposer d'intrants et de moderniser l'agriculture.

Le secteur agricole constitue l'activité principale (absorbe 2/3 de la main d'œuvre active) et contribue faiblement à la croissance (seulement 6,7 % à 7,1% dans le PIB à prix courants entre 2007 et 2008). Il y a dans ce secteur, une dichotomie chronique entre la force de travail utilisée dans le secteur et les fruits escomptés de la production. La persistance du cercle vicieux (productivité faible – revenus faibles – épargne et crédit faible – investissement faible) explique l'ampleur et le caractère structurel de la pauvreté en milieu rural.

Aujourd'hui, en dépit de contexte de mondialisation et du degré d'intégration poussé des économies, la plupart des observateurs s'accordent à reconnaître l'importance cruciale des facteurs internes¹⁰ dans la réussite d'une action collective voire d'une politique publique. Elle ne dépend pas seulement de la disponibilité des ressources mais de la qualité de la mise en œuvre de la politique en termes d'efficacité¹¹ et d'équité¹².

⁹ Prix administrés, encadrement du monde rural, contrôle de circuits de commercialisation

¹⁰ le comportement des acteurs, l'efficacité des institutions, la qualité des politiques, les libertés individuelles, le renforcement de l'Etat de droit

¹¹ Gestion axe sur les résultats

¹² Entre les hommes et les femmes, entre les différentes régions

		Dakar	Diourbel	Fatick	Kaolack	Kolda	Louga	Matam	Saint Louis	Tamba	Thiès
% de ménages vivant en dessous du seuil de pauvreté (ESAMII 2001-2002)		25,00%	45,20%	59,20%	48,20%	51,40%	65,00%	49,30%	26,60%	67,20%	44,10%
Taux brut de scolarisation (IA/MEN 2004-2005)	Global	124%	48,80%	104%	65,1	102,20%	60,00%	62,0%	84,4%	82,2%	93,3%
	Fille	125,6%	54%	109,3%	68,6%	94,40%	66,20%	73,1%	90,5%	81,6%	100,9%
	Garçon	121,5%	44,1%	100,0%	61,9%	109,9%	54,9	52,2%	78,5%	82,7	86,9
Taux de prévalence de l'insuffisance pondérale (ratio poids/age) chez les enfants de 0 à 5 ans source EDSIV 2005		6%	19,90%	16,00	11,30%	31,9%		28,80%	28,10%	24,80%	13,30%
Taux d'accès à l'eau potable	Urbain	95,7%	Nd	Nd	Nd	16%	97%	64%	Nd	44%	91%
	Rural		58%	73%	23%	62%	62%	64%	46,4%	29,90%	67%
% de la population urbaine ayant accès à l'assainissement		64%	Nd	10,5%	70%	8%	27%	64%	16%	38,4%	58,5%

Sources des données : ESPS, 2005/2006, DPRE /MEN, EDSIV

Le tableau ci-dessus permet de dresser un tableau des indicateurs sociaux entre les régions du Sénégal. La pauvreté affecte plus de la moitié de la population des régions de Fatick, Kolda, Louga et Tambacounda. En revanche, la pauvreté n'affecte que le quart de la population des régions de Dakar et Saint-Louis. Le tableau montre également les disparités entre la capitale et l'intérieur du pays pour l'accès à l'éducation et à la prévalence.

Dans une économie libéralisée, l'une des principales missions de l'état, est de créer un environnement propice à l'investissement et au développement du secteur privé. Cela passe par la stabilité macroéconomique, la crédibilité des institutions et des politiques poursuivies, la qualité du risque pays et du climat des affaires qui jouent un rôle déterminant dans la décision d'investir des agents privés nationaux et étrangers.

4.2. Stabilité macroéconomique

En 2007, la croissance économique a connu une hausse de 5 %, contre 2,3% en 2006. Cette croissance est tractée du côté de l'offre par le dynamisme du secteur tertiaire et secondaire. En revanche, du côté de la demande, elle est essentiellement tirée par la consommation finale. Les réformes entreprises en 1994¹³ n'ont pu inverser la tendance déséquilibrante de la balance commerciale. Les causes sont entre autres, la faible diversification des exportations, la spécialisation dans des produits à faible valeur ajoutée et l'absence de substituts locaux des produits importés.

Quant à l'inflation, mesurée par l'indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC), elle est de 5,9% en 2007 (2,7% en 2006) dépassant ainsi le seuil communautaire maximal (UEMOA). Cette hausse entraîne un différentiel défavorable pour le Sénégal. Elle aboutit à une perte de compétitivité du pays vis à vis de ses principaux partenaires commerciaux. De

¹³ Dévaluation du FCFA

plus, l'indice de l'échange a connu une détérioration de 3,8 % par rapport à l'année 2006 (Pxm < Pim).

S'agissant des finances publiques, le déficit global hors dons a été maintenu à 5,9 % du PIB (7,3 % en 2006). Concernant le solde global de la balance de paiements, il est excédentaire (71,6 Milliards de FCFA). En revanche, le solde du compte courant s'est dégradé (12,1% du PIB)

Agrégats macroéconomiques	2 000	2 001	2 002	2 003	2 004	2 005	2 006	2007	2008
Taux de croissance réel	3,2%	4,6%	0,7%	6,7%	5,8%	5,3%	2,1%	5,0%	5,4%
Taux d'inflation	0,7%	3,0%	2,3%	0,0%	0,5%	1,7%	2,1%	5,9%	4,1%
Taux d'investissement	20,5%	18,4%	17,2%	22,3%	22,3%	25,2%	25,2%	25,4%	25,1%
Taux de FBCF	22,4%	22,7%	24,8%	21,5%	22,5%	22,4%	22,7%	23,1%	22,9%
Taux de pression fiscale	16,0%	16,1%	16,9%	17,1%	17,4%	18,6%	19,2%	19,5%	19,7%
Taux d'épargne intérieure	11,2%	9,4%	6,8%	10,2%	9,7%	10,7%	7,6%	8,0%	8,3%
publique	5,9%	3,1%	6,0%	5,8%	6,2%	6,3%	3,6%	6,2%	6,5%
Privée	5,3%	6,3%	0,8%	4,4%	3,4%	4,4%	4,0%	1,9%	1,8%
Taux d'épargne nationale	13,4%	13,4%	11,2%	15,9%	15,9%	18,4%	16,1%	16,2%	15,7%
PIB au prix du marché (en milliards de FCFA)	3	3	3	3	4	4	4	4	4
PIB par tête (en milliers de FCFA)	331,8	575,5	717,6	986,4	233,9	4 563,3	802,2	5 340,0	5 778,1
	347,7	364,7	373,4	393,6	400,8	421,8	433,1	469,8	496,0

Source DPS

Au total, les grands agrégats macroéconomiques restent encore maîtrisés malgré l'impact et la gravité des chocs externes. L'analyse des agrégats montre que les bases de la croissance restent encore fragiles du fait de la contrainte de la balance des paiements. Le Sénégal est confronté au modèle à deux déficits¹⁴ qui est caractérisé par une croissance lente des recettes d'exportation à l'origine des goulots d'étranglement qui empêchent le pays de réaliser son épargne désirée. Seul l'accès amélioré aux marchés de capitaux extérieurs pourrait corriger cette situation.

Le gouvernement souhaite préserver la stabilité macroéconomique tout en relevant les bases d'une croissance suffisamment apte à l'atteinte des Objectifs du millénaire pour le Développement.

¹⁴ De la comptabilité nationale, nous avons les identités suivantes : dans une économie ouverte

$$Y = C + I + X - M$$

$$M - X = I - (Y - C)$$

$$1 = 2$$

1 : Déficit des ressources extérieures (devises)

2 : Déficit des ressources intérieures (épargnes)

I : Investissement

C : Consommation

M : Importations

X : Exportations

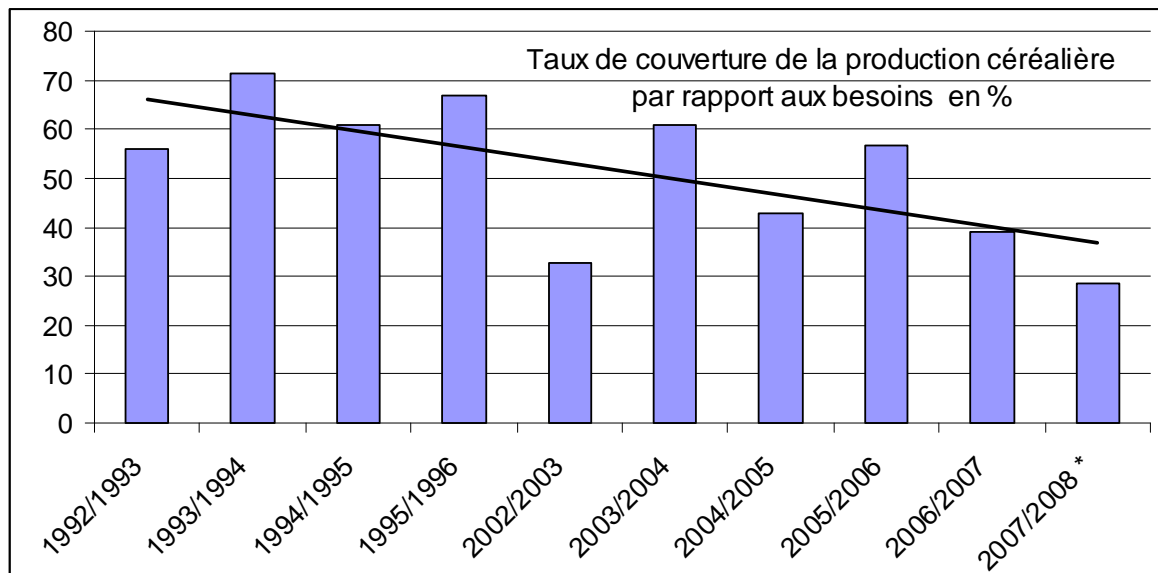
Y : Croissance du PIB

1 et 2 provoquent des goulots d'étranglement dans le processus de développement sénégalais dont l'ultime recours pour faire face à ces contraintes seraient d'une part un apport financier étranger et d'autre part l'investissement privé

5. Disponibilités céréalières sur le marché local : offre et demande au Sénégal

La production céréalière est faible eu égard aux besoins de la population. De 2002 à 2007, la production céréalière a été en moyenne de 923.638 tonnes avec une tendance générale à la baisse. En 2006/2007, en dépit des potentialités agricoles, la production a baissé de 341.919 tonnes par rapport à 2005/2006 en valeur absolue, soit 42,5 % en valeur relative. Cette baisse s'explique par la dégradation générale des conditions écologiques, d'une part, et, d'autre part, la faible performance du secteur.

Tous ces facteurs difficilement maîtrisables¹⁵, rendent instables l'offre céréalière qui a une incidence directe sur les conditions de vie des populations. En 2007, il ressort du tableau que le taux de couverture des besoins alimentaires par la production céréalière ne dépasse pas 39% sur la période de référence et a été estimé à 28,6% pour l'année en 2008. Il s'agit principalement de céréales telles que le mil, le maïs, le sorgho et le riz.



Source : UPA/MA et DAPS/DSA

La norme officielle de consommation de céréales au Sénégal est de 185kg par an. D'après les statistiques issues de l'évaluation des récoltes, la consommation *per capita* de riz atteint 70kg par an. Environ deux tiers du riz consommé au Sénégal est importé.¹⁶

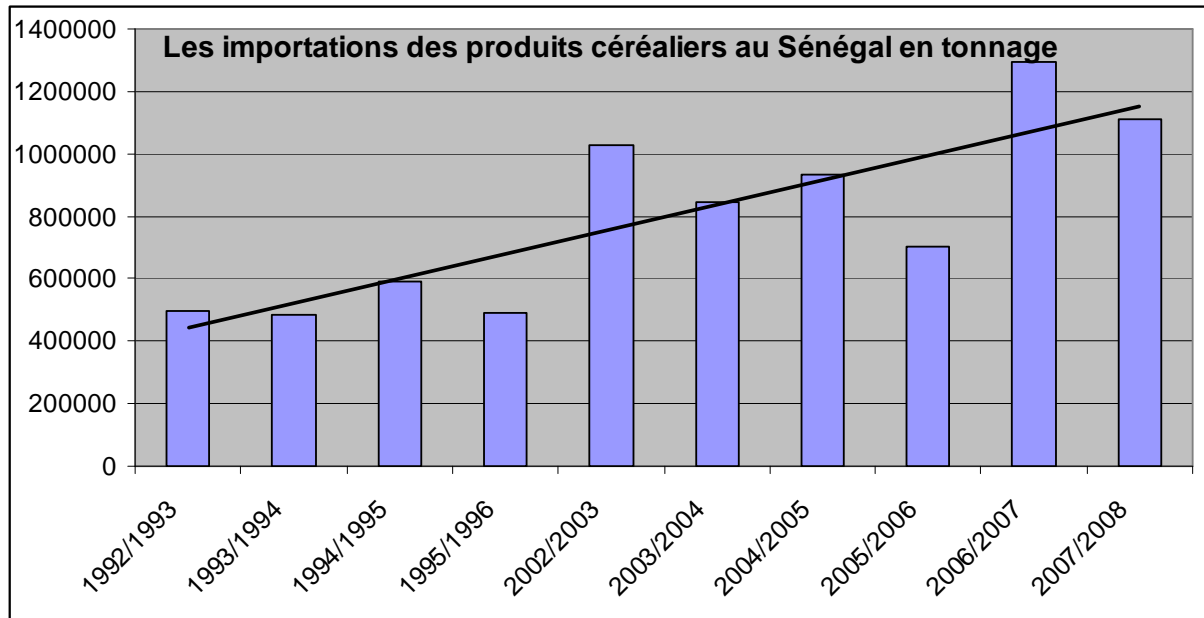
Pour résorber le déficit céréalier, le Sénégal fait recours à des importations. Ces importations ont connu au fil des années, une tendance à la hausse en termes de quantités et de prix. La structure des importations est à majorité composée de produits pétroliers et de biens de consommation. Les principales importations de produits céréaliers sont le riz et le blé¹⁷. Elles représentent respectivement 74% et 25% des importations céréalières

¹⁵ Physionomie des hivernages – quantités auto -consommées

¹⁶ Mission d'évaluation conjointe des récoltes. Gouvernement/CILSS/FAO/FES-NET.

¹⁷ C'est un intrant indispensable pour l'industrie de transformation alimentaire : boulangerie, fabrique d'aliments pour animaux, minoteries

totales. Cependant, il faut reconnaître, qu'il existe une corrélation négative¹⁸ entre les quantités produites localement (-) et celles importées (+), les importations comblant le déficit de la production locale. Le rôle des importations est particulièrement stratégique les années de choc de production.



Source : UPA/MA et DAPS/DSA

N.B : les statistiques sur les importations ne prennent pas en considération l'intégralité des marchandises introduites à partir des pays limitrophes – ou celles importées et réexportées vers les pays voisins.

Le Sénégal importe plus de riz qu'il ne consomme. Parmi les statistiques relatives aux exportations, le riz n'y figure pas (si il y a réexportation, elle se fait sous douane).

LES STATISTIQUES SUR LES IMPORTATIONS EN 2007 en Tonnes		
Sources	2007	Premier trimestre 2008
ANSD	1 087 522 T	175 000 T
Direction de la Protection Végétale Môle I	429 884 T	71 146 T
Chargeurs du Port Autonome de Dakar	738 322 T	69 000 T

En 2007, sur les importations de riz¹⁹, il ressort que seulement 40 % ont été contrôlé au poste phytosanitaire de la protection des végétaux²⁰. Au cours du premier trimestre 2008, le pourcentage est identique. Les éléments recueillis au cours de cette étude ne permettent pas d'expliquer le phénomène.

¹⁸ Voir les pentes de deux graphiques : les importations et le taux de couverture de la production céréalière par rapport aux besoins

¹⁹ Source ANSD

²⁰ DPV môle 1 Port Autonome de Dakar

La population sénégalaise est exposée aux variations des prix des céréales importées, compte tenu du degré de dépendance de sa consommation par rapport à ces produits. La prééminence du riz dans la demande de produits alimentaires reste remarquable²¹. De plus, il faut ajouter que les dépenses alimentaires constituent le poste essentiel du budget des ménages – 49 % en milieu urbain et 60% en milieu rural²².

Le riz représente 16% des dépenses alimentaires en milieu rural et 11 % en urbain. Le riz, l'huile, la viande, la volaille, le sucre, le pain/blé, le lait et autres produits laitiers constituent 49% des dépenses alimentaires. Ces produits ont connu un renchérissement. Or l'incidence, la profondeur et la gravité de la pauvreté²³ sont plus élevées dans les zones rurales que dans les zones urbaines en 2002 et en 2005.

Evolution de l'incidence de la pauvreté selon le milieu de résidence 2005-06									
	Ménages				Individus				
	Niveau national	Dakar	Autres zones urbaines	Milieu rural	Niveau national	Dakar	Autres zones urbaines	Milieu rural	
Incidence de la pauvreté	42,6	25,3	30,8	55,6	50,6	32,4	38,6	61,7	
Profondeur de la pauvreté	13,4	6,3	8,5	18,8	16,1	8,2	10,7	21,4	
Gravité de la Pauvreté (%)	6,0	2,3	3,5	8,9	7,3	3,0	4,4	10,2	
Contribution	100	16,6	13,3	70,1	100	15,4	13,4	71,2	

Source : DPS, ESAM 2002 et ESPS 2005

²¹ 13% des dépenses selon l'ESAM II

²² DPS/2004 deuxième enquête sénégalaise auprès des ménages ESAM II p 148 « l'alimentation des sénégalais est principalement constituée de céréales et de leurs dérivés (29,5%), de viande (14,2%), de poissons (10,3%), des huiles (11,5%) et de sucres (6,7%). La consommation de céréales et de sucres est plus importante en zone rurale qu'en zone urbaine. La viande et le poisson sont plus consommés en zone urbaine».

²³ selon ESAM II 2002 et ESPS 2005

6. Le marché du riz à l'international

La production mondiale est de 653 millions de tonnes²⁴ en 2007, correspondant à une équivalence en riz blanchi de 435 millions de tonnes. Le passage du riz paddy²⁵ au blanchi²⁶ se traduit par une perte de 35 % en volume. Le riz est produit essentiellement en Asie (90%). La Chine et l'Inde couvrent la moitié de la production mondiale. En revanche, celle africaine avoisine les 2% de la production mondiale.

Le marché du riz est *très volatil* parce qu'une simple variation à la baisse de la production de l'ordre de 1 % de la Chine ou de l'Inde entraîne une réduction des exportations de l'ordre de 10 %. Cette situation engendre une contraction de l'offre orchestrant une hausse des prix. Le marché est *concentré* parce qu'il est situé dans une zone géographique donnée. Le centre névralgique du prix du riz se situe au niveau du marché de l'export relativement dominé par la Thaïlande, le Vietnam et l'Inde.

Le marché mondial de riz (en 2007²⁷) est alimenté par la Thaïlande (30%), le Vietnam (14%), les Etats-Unis (10%), l'Inde (20%) et le Pakistan (8%). La demande provient de l'Asie (53 %), l'Afrique (19%), l'Indonésie (5%), l'Iran (4%), le Brésil (4%). En Afrique, les trois principaux importateurs de riz sont le Nigeria 1,6M.T, le Sénégal 0,8M.T et la Côte d'Ivoire 0,95M.T en 2007. Ces trois pays représentent 12 % des importations totales du continent.

L'indice des prix mondiaux Osiriz²⁸ a connu une hausse durant toute l'année 2007. Au cours du premier semestre²⁹ 2008, l'indice Osiriz – composé des principales variétés de riz échangées sur le marché mondial, publié par le Centre de Coopération Internationale pour la Recherche en Agronomie pour le Développement (CIRAD) - a poursuivi sa hausse passant de 167.6 à 390.8 points entre la période du 07 janvier au 01^{er} juin 2008. Cette situation s'est répercutée dans les marchés locaux par une hausse vertigineuse des prix à la consommation. Il a fallu attendre, la deuxième récolte asiatique du mois de juin pour observer un recul des prix à l'exportation. A la fin juillet 2008, l'indice Osiriz avait baissé de 93,2 points en valeur absolue entre la fin mai et fin juin 2008, soit 27% en valeur relative.

²⁴ Estimation FAO

²⁵ Référence en matière de production

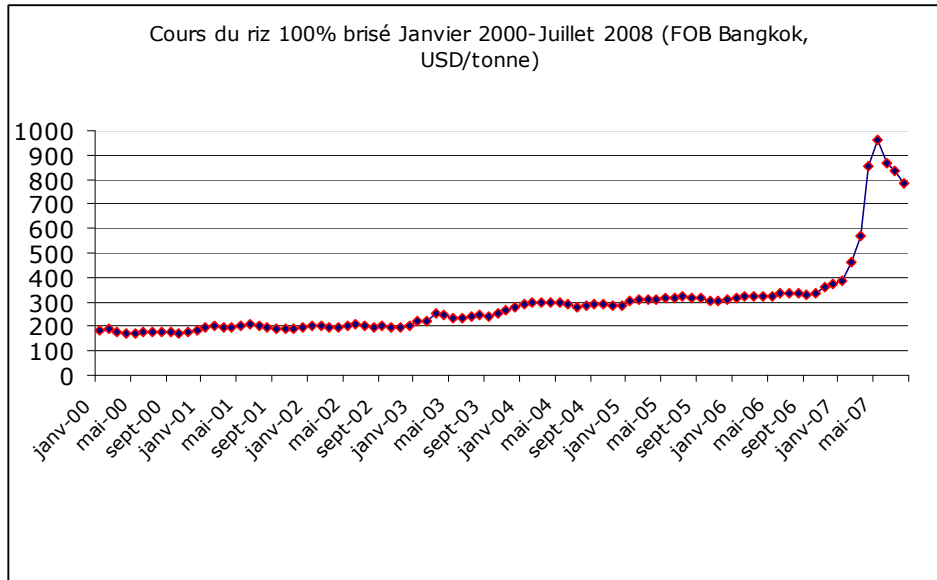
²⁶ Référence en matière de consommation

²⁷ Source USDA

²⁸ IPO base 100 = janvier 2000

²⁹ Janvier – mai

Le riz le plus consommé au Sénégal est le riz en brisure 100%. Le graphique ci-dessous montre l'évolution des cours de la denrée FOB Bangkok depuis 2000 en dollars US. Elle suit les mêmes grandes tendances que l'indice Osiriz. Depuis le pic des cours en Mai 2008, les cours du riz 100% brisé ont baissé d'environ 18%.



Source : FAO

Les causes de cette hausse des prix du riz sont multiples. Pour certains spécialistes³⁰, elle serait due à certains facteurs que constituent :

- le gap entre le taux de croissance de la consommation mondiale (1%) et la productivité (0,5 %) ;
- la réduction des terres cultivables au profit des biocarburants
- la perte de 4 millions d'hectares cultivables en chine (en une décennie) se traduit par une hausse de la demande chinoise estimée à 35% des quantités disponibles sur le marché mondial.

Pour d'autres spécialistes, les fondamentaux ne justifient pas l'évolution inhabituelle des marchés. Les pays exportateurs n'ont pas réduit leur production. Il serait probable que l'augmentation de la demande ait réduit les stocks. Cette situation a poussé les pays exportateurs à arrêter les ventes pour reconstituer les stocks domestiques et stabiliser les prix. «Plus l'offre était limitée et plus les pays producteurs protégeaient leur marché»³¹. Cette réaction liée à une panique a entraîné des distorsions au niveau des marchés locaux (pénurie, hausse des prix, etc...).

³⁰ ADRAO (Centre du riz pour l'Afrique)

³¹ Selon Jean Pierre Brun, courtier de riz

7. Les marchés céréaliers au niveau local

Les facteurs internationaux ont eu un effet sur le niveau des prix et sur la performance des marchés au Sénégal. Cette section décrit l'augmentation générale des prix au Sénégal avant d'examiner le fonctionnement des marchés céréaliers, puis plus spécifiquement celle filière du riz importé à Dakar.

7.1. L'évolution des prix des denrées alimentaires au niveau local

La contraction de l'offre des céréales et la hausse du prix du baril de pétrole ont engendré une hausse généralisée de principales denrées consommées au Sénégal. La dépréciation du dollar par rapport au Franc CFA a permis d'atténuer sensiblement la répercussion mécanique de l'augmentation des prix de produits importés sur le marché local.

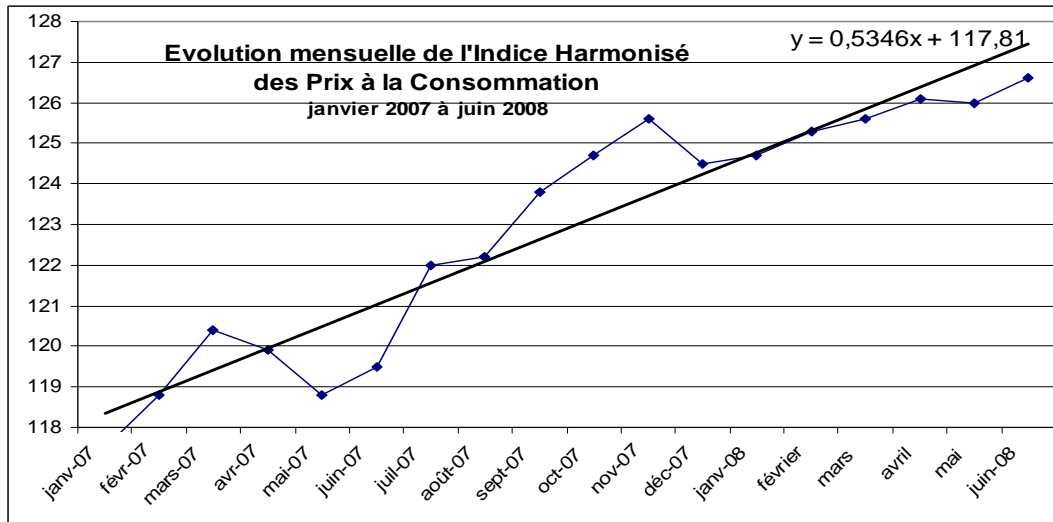
Période	FOB	FCFA
01/ 2007 – 12/2007	6%	-7%
01/ 2008 - 06/2008	61%	52%
01/2007 – 06/2008	77%	45%

Source : OMD - Ministère du commerce

En 2007, la hausse (6%) du coût de l'importation du riz brisé en dollars américains s'est traduite au niveau local par une baisse (7 %). Au cours du premier semestre de 2008, une hausse de 61 % du coût de l'importation en dollars US se manifeste sur le marché local par une hausse de 53% en Franc CFA. Sur la période de référence de janvier 2007 à juin 2008 (18 mois), l'augmentation (77%) du coût de l'importation en dollars américains se traduit par une augmentation de 45 % sur le marché local.

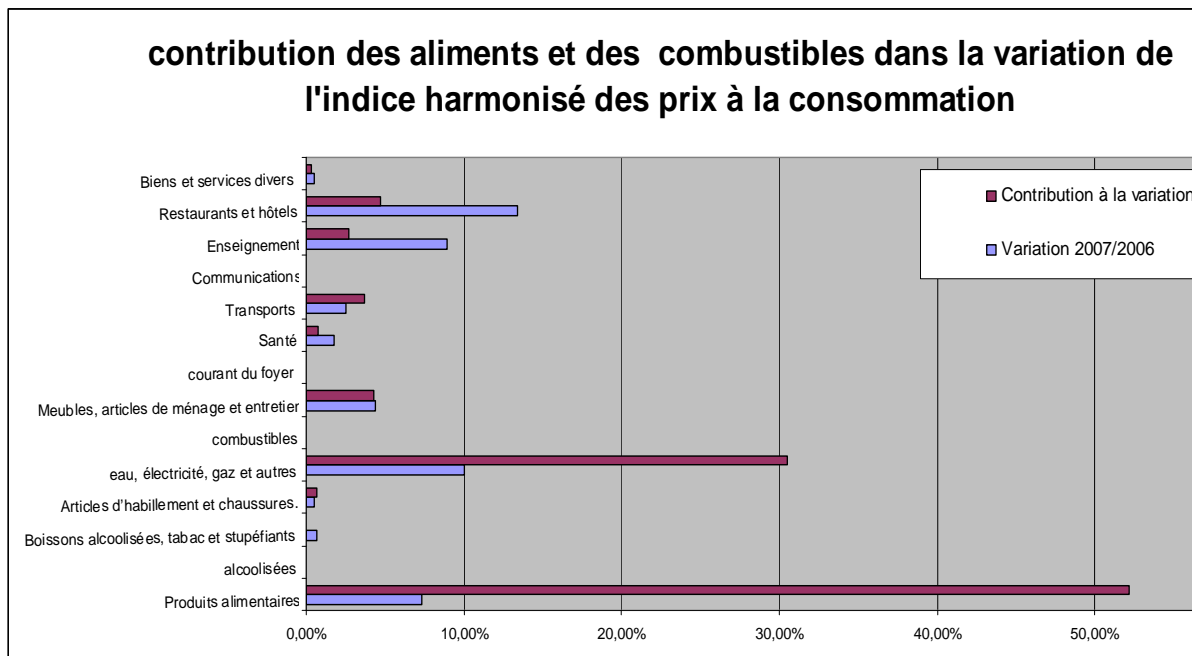
Au niveau local, on assiste à une variation à la hausse de l'indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC) constatée depuis l'année 2006. L'indice a connu une variation annuelle de 2,7% en 2006 et de 5,9% en 2007. Cette hausse s'est poursuivie jusqu'au deuxième trimestre 2008. Au cours des 12 derniers mois³², il a connu une variation de 5,4%. L'IHPC est passé respectivement de 117,5 à 126 de janvier 2007 à juin 2008, soit une variation de 7,2%.

³² Juin 2007 à juin 2008



Source : ANSD note d'analyse IHPC 2007 et 2008.

Les prix moyens annuels des denrées produites et celles importées ont connu une tendance à la hausse. Au cours du premier semestre 2008 les prix des céréales non transformées ont augmenté (22 %), ainsi que le riz (60%) le bœuf (22%), le lait (39,2%), les huiles (21%), les produits alimentaires non classés (12%) et les transports (10%). Les prix des lubrifiants et des carburants sont en hausse (15,7%). S'agissant des combustibles liquides, l'indice des prix à la consommation a connu une augmentation 16,7% et de 6,2% pour les combustibles solides. Les fonctions «produits alimentaires et combustibles» contribuent à la variation de l'indice à hauteur de 81 % dans le panier de l'indice global au cours de l'année 2007.



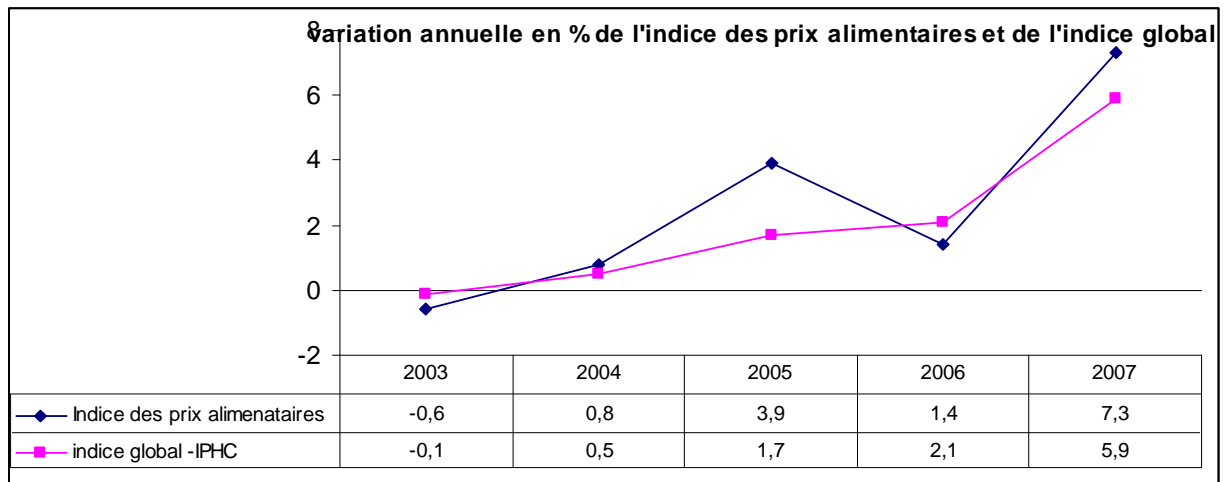
Source : ANSD, note sur l'IHPC.

Au cours du premier trimestre de 2008, en désagrégant l'IHPC³³, il apparaît clairement que les céréales non transformées (+170,8%), le lait (+10,1%), et l'huile (+34,4%) ont le plus contribué à la variation de l'indice des produits alimentaires. Au deuxième trimestre 2008, la variation de l'indice des produits alimentaires a été hissée par la contribution des produits céréaliers (+80,6%) et les fruits (+20,1%).

L'indice des produits alimentaires a contribué à la variation de l'IHPC, de façon négative (-41%) au cours du premier trimestre et de manière positive (59,4%) au cours du second trimestre 2008. Cette différence s'explique par le repli des prix du poisson, des fruits et des légumes d'une part, et, d'autre par la forte contribution négative³⁴ que ces produits ont eu sur l'indice des produits alimentaires.

Il ressort de l'analyse de l'évolution des prix que la variation à la hausse de l'IHPC soit principalement causée par les produits importés (6,9%) en général et en particulier ceux non durables³⁵(7,6%). Aussi, les secteurs secondaire³⁶et tertiaire³⁷ (avec une hausse des prix de 7,8% et 2,7%) ont largement contribué à la variation de l'indice global.

Il y a une forte corrélation (0,9) entre l'inflation de prix de denrées alimentaires et l'inflation générale³⁸.



³³ L'IHPC est composé de 12 fonctions de consommation. Chaque fonction de consommation comprend plusieurs produits classés selon un système de pondération. La Fonction « produits alimentaires » est composée des céréales non transformées, la viande de bœufs, le poisson, le lait, les huiles, les fruits légumes frais et les produits non classés. La contribution des 12 fonctions de consommation à la variation de l'indice global est toujours inférieure ou égale à 100%.

³⁴ Le poisson (-111,8%), les fruits(-144,1%) et les légumes (-24%)

³⁵ produits alimentaires

³⁶ Combustibles

Variation de l'indice de la fonction combustible sur 12 mois 0,7%

Contribution de la fonction combustible à la variation de l'indice global (IHPC) trimestre I 2008 30,7% trimestre II 2008 10,2 %

³⁷ transport

Variation de l'indice de la fonction transport sur 12 mois 7,4%

Contribution de la fonction transport à la variation de l'indice global (IHPC) trimestre I 2008 42,9% trimestre II 2008 17,6 %

³⁸ Source ANSD

7.2 Le fonctionnement des marchés céréaliers

Un analyse des prix des principales céréales permet de tirer certaines conclusions par rapport à la variation spatiale des prix et à leurs variations saisonnières. D'après les données CSA de Janvier 2007 à Juillet 2008, il est permis de tirer les conclusions suivantes par rapport à l'écart entre les prix des denrées³⁹ à Dakar et les marchés des capitales régionales :

- le prix du mil est systématiquement plus bas sur les marchés de Diourbel/ Touba/ Fatick/ Kolda/ Kaolack que dans le groupe Louga/ Saint Louis/ Tambacounda/ Bignona/ banlieue Dakar.
- Le prix du riz importé est plus élevé dans les zones de la banlieue de Dakar, Fatick, Gossas et Kolda.
- Le prix du maïs importé est plus élevé à Fatick et à Saint Louis qu'à Diourbel, Touba et la banlieue de Dakar. Le prix du maïs est plus élevé dans la banlieue de Dakar et Kolda durant les huit premiers mois de l'année en 2007 du huitième au dixième mois, il devient plus élevé à Gossas.
- Le prix du Sorgho est plus élevé à Kolda, Gossas, Kaolack et Fatick.

De plus, on constate une certaine variation saisonnière des prix des céréales liées au calendrier de quatre événements significatifs.

- La période 1 (décembre - février) : correspond à la commercialisation de l'arachide – les approvisionnements céréaliers sur les marchés s'améliorent et les prix sont à la baisse.
- La période 2 (février – juin) : correspond à la période de battage des céréales – les prix ont tendance à monter en avril .
- La période 3 (juin à août) : concorde avec la période de soudure qui se caractérise par une forte demande et une faible offre suivie d'une montée des prix.
- La période 4 (août à décembre) : il s'agit de l'annonce de la nouvelle récolte – elle varie en fonction de la configuration de l'hivernage (période transitoire entre deux campagnes) par un déstockage des céréales entraînant une légère baisse des prix ou par un stockage provoquant une hausse de prix

Les données secondaires CSA permettent également de déterminer le degré d'intégration des marchés.

Pour le riz, les marchés urbains des capitales régionales de Diourbel et Kaolack semblent être intégrés à celui de Dakar. Ils présentent un coefficient de corrélation avoisinant 0,7 pour Diourbel et 0,67 pour Kaolack. Les marchés de Diourbel et Kaolack sont mieux intégrés (0,77). En revanche, la région de Thiès présente un coefficient de corrélation faible avec les autres régions (Dakar 0,4, Diourbel 0,39 et Kaolack 0,37). Cette situation pourrait s'expliquer par sa position de carrefour.

³⁹ Source CSA/SIM

	DAKAR	THIES	DIOURBEL	KAOLACK
DAKAR	1.000			
THIES	0.421	1.00		
DIOURBEL	0.70	0.39	1.00	
KAOLACK	0.67	0.37	0.77	1.00

Source : CSA/SIM

S'agissant des marchés du mil - L'intégration des marchés peut être qualifiée de forte dans le centre et le nord du pays. Comme le montre le tableau ci-dessous, les marchés urbains et semi urbains des capitales régionales de Diourbel (0,7), Touba (0,8), Kaolack (0,8), Louga (0,7), sont bien intégrés avec le Marché de Dakar. Ceux de Diourbel sont mieux intégrés avec les marchés de Touba (0,9), Kaolack (0,9) et Tambacounda (0,8). Les coefficients les plus faibles se constatent à Kolda, région du Sud relativement enclavée par rapport aux autres marchés. L'évolution des prix pour le sorgho et le maïs présentent le même profil que celui du mil et ne sont pas présentés.

	DIOURBEL	TOUBA	FATICK	KOLDA	KAOLACK	LOUGA	ST LOUIS	TAMBA	BIGNONA	DAKAR
DIOURBEL	1.00									
TOUBA	0.90	1.00								
FATICK	0.46	0.53	1.00							
KOLDA	0.12	0.00	0.37	1.00						
KAOLACK	0.91	0.82	0.48	0.15	1.00					
LOUGA	0.83	0.76	0.58	0.13	0.91	1.00				
ST LOUIS	0.80	0.74	0.59	0.26	0.82	0.87	1.00			
TAMBA	0.85	0.65	0.41	0.14	0.82	0.75	0.81	1.00		
BIGNONA	0.78	0.61	0.42	0.26	0.88	0.92	0.86	0.76	1.00	
DAKAR	0.77	0.80	0.43	0.15	0.80	0.78	0.60	0.56	0.68	1,00

Source : CSA/SIM

7.3. La filière du riz importé

Le processus de libéralisation de la filière du riz, entamé en 1995⁴⁰, a permis une dévolution du monopole de l'importation et de la distribution du riz brisé de l'Etat au secteur privé. Ce processus a été soutenu par la création d'une cellule de gestion et de surveillance des marchés du riz⁴¹ et d'une agence de régulation des marchés⁴². De plus, il a été créé par arrêté ministériel⁴³, un système d'informations sur les marchés (SIM) du riz « SIM RIZ ». Cet environnement institutionnel a permis d'éviter la constitution et l'entretien d'un stock de régulation trop onéreux pour l'Etat du Sénégal.

⁴⁰ Décret 95 887 du 19/09/1995

⁴¹ Décret 96 345 du 08/05/1996

⁴² Créée en septembre 2002

⁴³ N°003600 du 08/05/1996

Ce processus a permis une diversification⁴⁴ des zones d'approvisionnement. De plus, il a permis d'offrir une plus grande variété de riz au consommateur devenu de plus en plus exigeant pour un riz de qualité.

De 1996 à 2006, Le prix du riz à l'importation a varié de 2,5% en dix ans. Il est passé de 195 000 FCFA à 200 000 FCFA la tonne pour le riz parfumé avec un prix au détaillant inchangé. En revanche pour le riz non parfumé le prix de la tonne et celui du détaillant restent inchangés au cours de la même période. Cependant, il faut souligner que la courbe de progression des prix intérieurs s'est maintenue à un niveau linéaire, nonobstant la baisse constatée au niveau mondial. Cette rigidité des prix crée des distorsions dans le marché. Elle se traduit par des profits non négligeables pour une frange des acteurs au détriment du consommateur.

Les effets de la libéralisation de la filière du riz sont favorables au secteur privé. Les études⁴⁵ ont montré que les commerçants restent gagnants à des situations différentes. Les grossistes sont dans des situations de rente. En situation de pénurie, c'est au niveau du segment de marché de détail que les profits sont plus importants. Dans un contexte de libéralisation des prix, il est important que le marché local s'ajuste lorsqu'il s'agit de fluctuations à la baisse enregistrée sur le marché international. Cette réactivité permettrait de rendre plus transparent le marché et surtout de ne pas léser le consommateur.

Le Sénégal – gros consommateur de riz – a importé en brisures de riz en 2007⁴⁶ de la Thaïlande (525 000 tonnes), de l'Inde (239 000 T), Vietnam (56 000 T), Brésil (112 000 T), Egypte (42 000 T), Uruguay (23 000 T) et Argentine (26 355 T) sur un total d'un million de tonnes représentant une valeur CAF de 168,321 milliards de FCFA. Les produits céréaliers représentent 56 % des importations des produits alimentaires. (en valeur CAF de 248,178 milliards de FCFA correspondant à 1,5 millions de Tonne).

La balance commerciale en FAB/CAF est lourdement déficitaire vis-à-vis des pays des continents Européen, Asiatique et Américain. Cette manne financière allouée aux importations de produits céréaliers et pétroliers ne cesse de peser sur le déficit de la balance commerciale. De plus, elle accroît le déficit en ressources extérieures (devises).

Le solde du compte courant⁴⁷ s'est dégradé de 10,4 % à 12,1 % du PIB entre 2006 et 2007. Cette situation a été causée par la hausse des importations totales (19 %) et celle des coûts d'importation des produits alimentaires⁴⁸. Au cours de cette même période, la facture des importations de riz a augmenté de 43% soit 55 milliards FCFA.

Pour soutenir le pouvoir d'achat des populations et contenir les effets de la hausse des prix - l'Etat a mis en place une subvention alimentaire de 56 milliards de Francs (dont 5 milliards 100 FCFA pour le riz). Cette subvention représente 1.2% du PIB en 2008 et les

⁴⁴ En 1996 – Les importations nettes de riz provenaient de 15 pays

⁴⁵ - Etude Bame/ISRA, Prisas, 1995 – étude de l'impact de la dévaluation sur les revenus et la sécurité alimentaire - Evaluation intégrée de l'impact de la libéralisation du commerce. PNUF, 2005 Une étude de cas sur la filière riz au Sénégal.

- teurtre G., Dièye P. N., Dia D., 2005. Ouverture des frontières et développement agricole dans les pays de l'UEMOA. L'impact des importations de volaille et de produits laitiers sur la production locale au Sénégal. ISRA : Etudes et documents,

⁴⁶ Source DPS

⁴⁷ Hors dons

⁴⁸ Outre le prix des denrées qui augmente de 60 % - le fret a connu un essor considérable passant de 35 \$ en 2003 à 60 \$ en 2004. De 2004 à 2007, il est passé de 65 \$ à plus de 170 \$ la tonne (soit une variation de 61 %). En dépit de la hausse du prix du pétrole, Elle s'explique par le mode de transport qui a changé. Le riz est de plus en plus transporté dans des sacs et dans des conteneurs. Il s'avère que les prix du transport de container cessent d'augmenter et sont plus chers que ceux des vraquiers céréaliers.

réserves internationales couvrent seulement 4 mois d'importations de biens et services en 2008. La hausse des prix du pétrole et des denrées alimentaires a eu un impact négatif sur la balance de paiement (-5.5%) et sur les réserves internationales (-39.4%).⁴⁹

7.4 Etat des lieux des marchés en Juillet 2008 pour le riz importé

Les marchés ne sont pas approvisionnés normalement et les stocks de riz s'amenuisent. L'or blanc est devenu introuvable de Dakar Plateau, Tilène, Pikine, Grand Yoff, Liberté VI, les Parcelles Assainies, Guédiawaye (de mai 2008 à nos jours). Au niveau des marchés agricoles, des difficultés d'approvisionnements ont été signalées. Les disponibilités à l'intérieur du pays sont faibles et limitées. Et les perspectives à court terme ne sont guères rassurantes.

Du côté de la demande du marché de riz, les témoignages recueillis au niveau des différents acteurs font apparaître une situation de pénurie et de cherté des denrées. Symétriquement, du côté de l'offre, selon le témoignage des importateurs, il semblerait que les interventions publiques soient à l'origine de la distorsion dans le marché (la rareté du produit désiré). Quant aux autorités sénégalaises, on évoque plutôt une stratégie de rétention de stocks par les commerçants visant à maximiser les profits.

Au marché Tilène : Au niveau des demi-grossistes interviewés, la denrée désirée - le riz brisé parfumé sortexed et celui parfumé ordinaire - est introuvable. En revanche, on y trouve le riz de moindre qualité, celui non parfumé sortexed et non parfumé ordinaire. Le riz considéré comme « luxe » est disponible. Au niveau des détaillants, il y a une pénurie du riz désiré par les populations.

Le consommateur a deux options sur le marché : soit il achète le riz de moindre qualité ou soit il prend celui qui coûte cher. Il ressort des échanges que le comportement du consommateur serait de prendre du riz de moindre qualité en petite quantité (en espérant ultérieurement obtenir celui désiré).

Dans la banlieue proche de Dakar – Pikine : sur les dix détaillants que nous avons questionnés, le riz est introuvable. Un seul possédait du riz de luxe. Au marché, les vendeurs à l'étal ont disparu. Le prix du riz administré par l'Etat ne leur permet plus de faire des profits conséquents.

Les clients trouvent du riz désiré au marché noir à des prix élevés. Dès fois, ils font recours à un système de prêt de riz dans les quartiers (en espérant obtenir ultérieurement du riz désiré pour rembourser).

Ziguinchor : du côté des grossistes et de détaillants, les renseignements obtenus sur le marché du riz via le PAM Sénégal présagent une disponibilité limitée du riz. Les variétés de riz disponibles sont : le gros grain, le long grain / parfumé de luxe et le petit riz brisé non parfumé. Nonobstant la hausse des prix observés dans le marché, il ressort que les quantités demandées par les ménages restent inchangées.

Sédhiou : la hausse des prix du riz a réduit l'accessibilité de la denrée à la population. Le riz de moindre qualité se vend au marché noir à 19500 et 20000 Francs CFA au lieu de 13500 à 14000 Francs CFA le sac de 50 kilos. Le riz parfumé n'est pas disponible depuis deux mois. Les populations ont opté pour un changement des habitudes alimentaires. Elles ont décidé d'alterner avec le mil.

⁴⁹Etude FMI

Mbour : on assiste à une pénurie du riz liée à une insuffisance de stocks au niveau des circuits de distribution. Au niveau du marché, le riz brisé non parfumé est la seule variété disponible. Le stock n'a pu contenir la demande. Les services du ministère du commerce ont acheminé un stock de 300 tonnes et se chargent de le ventiler entre les commerçants (5 à 10 sacs) et les consommateurs (1 sac).

7.5. Les acteurs du marché du riz

La chaîne de distribution concerne plusieurs acteurs en passant par les différentes étapes de l'acquisition du bien par le grossiste jusqu'à la vente au consommateur par le détaillant. Elle est composée de cinq acteurs que sont : l'Etat, les grossistes, les demi-grossistes, les détaillants et les consommateurs.

Les grossistes : A la libéralisation de la filière (1996) – il y avait plusieurs importateurs grossistes (43 en nombre). Ce nombre s'est réduit à 33 en 1997, passant 25 en 1998 et à 7 en 2000. En 2007 et 2008, le nombre s'est maintenu à 7. Ce segment de marché est devenu de plus en plus contraignant⁵⁰obligeant certains à s'organiser pour rester dans le segment de marché (groupage) ou à migrer vers la distribution (demi-grossiste).

Ce segment est caractérisé par une situation de monopole⁵¹ et de concentration du marché. En 2004, 70% du volume total du riz importé était contrôlé par 3 importateurs (et en 2007, 66% des importations par 4 importateurs). L'activité relative à l'importation de riz brisé est contrôlée principalement par l'union nationale des commerçants et importateurs du Sénégal (UNACOIS).

Dans le secteur, il existe deux types d'importateurs :

- Ceux qui ont une capacité financière avec des ouvertures de crédit conséquentes auprès des banques (I). Ils évoluent dans un environnement structuré en amont et en aval.
- Ceux qui s'unissent avec des demi-grossistes qui apportent une contribution financière leur permettant de boucler le financement nécessaire au niveau des banques (II). Ils évoluent dans un environnement structuré en amont et semi structuré en aval voire informel. Ce couple structuré et/ou semi structuré repose sur des alliances basées sur la confiance. Cette alliance s'est opérée pour diminuer les risques, surmonter les contraintes et maximiser les profits

Les demi-grossistes commercialisent plusieurs denrées alimentaires et d'autres produits. Ils sont sur plusieurs sphères lucratives. Parmi ces intermédiaires, il y a des acteurs non professionnels qui recherchent à maximiser leurs profits à court terme.

Les détaillants sont généralement des petits boutiquiers ou des vendeurs à l'étal dans les marchés. Ils achètent plusieurs sacs à crédit chez le demi grossiste et ils vendent au détail

⁵⁰ une bonne assise financière pour respecter les échéances bancaires et faire face aux coûts liés au stockage
⁵¹ Parmi les principaux grossistes en 2007 – il ressort sur les 738 322 000 Tonnes importées au Sénégal : Tiger Denrées et Amadou Lo (28 %), Safcom - Moustapha TALL (21%), Moustapha Ndiaye (17%) Sencom (11 %) Daral Négoce (10 %), Contrade (6%), Bocar Samba Dieye (3 %) - Source PAD

En revanche pour l'année 2004, sur les importations brutes de 735 573 000 T – les principaux importateurs sont : Moustapha Tall(38%), Amadou LO(17%), Tiger denrées (14%), Moustapha Ndiaye(12%), Bocar Samba Dièye, (10%) Daral Négoce (4%) et Sencom(3%) - Source ARM

par kilogramme. Ce sont des passerelles d'informations⁵² entre les réseaux de la chaîne de distribution en amont et en l'aval. Ces détaillants constituent un maillon important dans la chaîne de distribution. Ils permettent, l'accès du produit aux consommateurs grâce un maillage fonctionnel et efficace. C'est un segment du marché difficile à apprécier parce qu'il regorge plusieurs nationalités évoluant dans un environnement informel⁵³.

Les consommateurs représentent une population de 11 millions d'habitants pour une demande estimée à 600 000 T par an (avec une consommation mensuelle de 50 000 T). Malgré la dégradation du pouvoir d'achat des consommateurs, ils sont devenus de plus en plus exigeants sur la qualité du riz. Ils préfèrent le riz importé aux céréales locales. Cette préférence s'explique par le fait que le riz se prête mieux à la vie urbaine.

A Dakar, depuis l'instauration de la journée continue⁵⁴, le riz constitue l'aliment de base du repas de midi de plus de 90 % de la population. Le riz est plus facile et plus rapide à préparer que le mil. Le mil est généralement consommé par les Dakarais le soir, durant les fêtes religieuses et la période de Ramadan, sous forme de couscous ou de bouillie. En milieu rural, le riz n'est plus considéré comme un produit de luxe, sa substitution par les céréales locales⁵⁵ ne s'effectue que si le prix du mil est moins cher (cas de Sédhiou).

L'Etat doit organiser l'équilibre entre les intérêts divergents afin d'assurer le bien être collectif d'une part, et, d'autre part garantir la cohésion sociale. Il doit veiller à mettre en place des cadres juridiques et réglementaires équitables, efficaces, stables et régissant à la fois les activités publiques et privées.

LOI N° 94 – 63 du 22 août 1994 sur les prix, la concurrence et le contentieux économique

Article premier : - La présente loi vise à définir les dispositions régissant la libre concurrence, la liberté des prix et les obligations mises à la charge des producteurs, commerçants prestataires de services et tous autres intermédiaires et tend à prévenir toutes pratiques anticoncurrentielles, à assurer la loyauté et la régularité des transactions et notamment la transparence des prix, la lutte contre les pratiques restrictives et la hausse des prix.

TITRE PREMIER : DE LA CONCURRENCE

Art : 2 – Les prix des biens, produits et services sont librement déterminés par le jeu de la concurrence. **Art. 23-** Il est fait obligation **à tout opérateur économique de respecter les règles du libre jeu de la concurrence** afin que celle-ci soit saine et loyale**Art. 24** – **Sont prohibées, sous réserve des dispositions législatives et réglementaires particulières, toute action, convention, coalition, entente expresse ou tacite sous quelque forme et pour quelque motif que ce soit, ayant pour objet ou pouvant avoir pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le libre jeu de la concurrence,** notamment celles : **faisant obstacle à l'abaissement des prix de revient, de vente ou de revente ; favorisant la hausse ou la baisse artificielle des prix ;** entravant le progrès technique ; limitant l'exercice de la libre concurrence. **Art. 27 – Est prohibée**

⁵² Choix de variété de riz préféré par les clients et celles qui se vendent mieux.

⁵³ Au niveau du nombre de demi grossistes et de détaillants, nos investigations ne nous ont pas permis d'avoir les chiffres exacts. S'agissant des demi grossistes, ceux qui sont enregistrés à la Chambre de Commerce sont au nombre de 40 pour le commerce alimentaire de gros et de 09 pour le commerce de détail en magasin spécialisé de produits alimentaires. Ces chiffres confirment clairement le caractère informel de la distribution de détail.

⁵⁴ 1991, les travailleurs mangent le riz dans les gargotes ou pensions

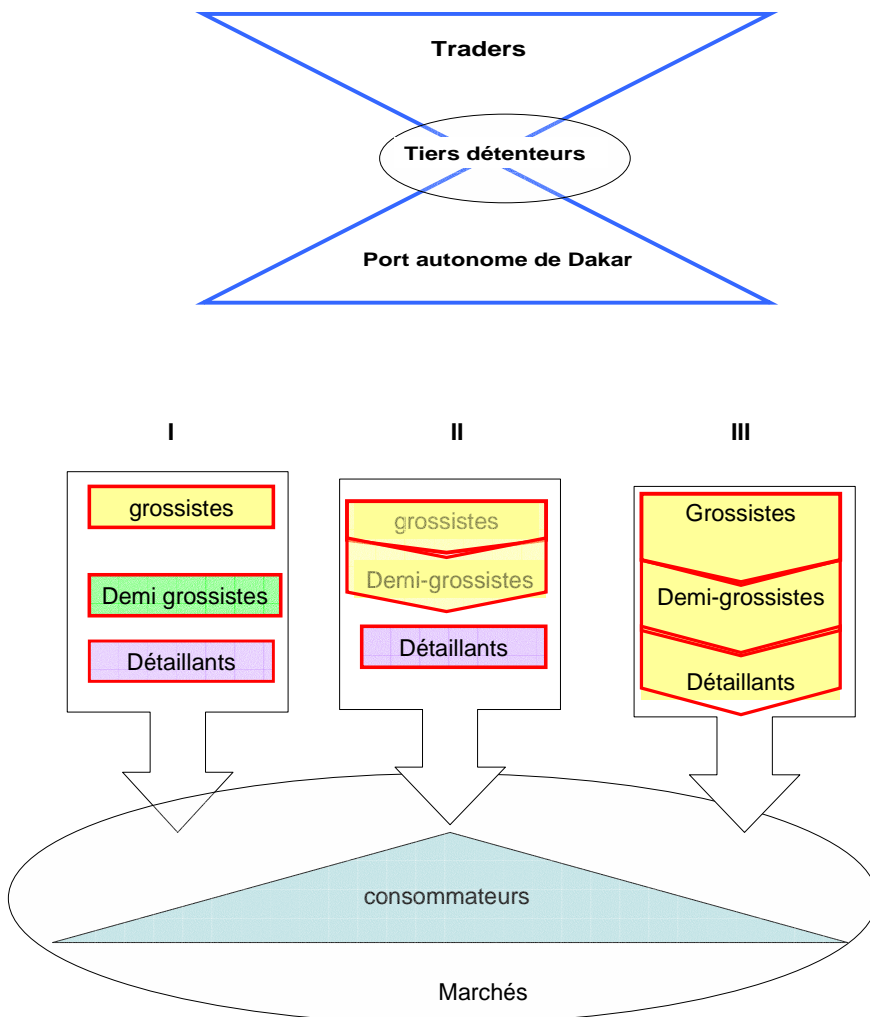
⁵⁵ Etude Bame/ISRA, PRISAS, 1995, étude de l'impact de la dévaluation sur les revenus et la sécurité alimentaire

dans les mêmes conditions l'exploitation abusive par une entreprise ou un groupe d'entreprises : 1 **d'une position dominante sur le marché intérieur ou une partie substantielle** de celui-ci ; 2 de l'état de dépendance économique dans lequel se trouve, à son égard, une entreprise cliente ou fournisseur qui ne dispose pas de solution équivalente.

Art. 28 – Il est **interdit** à tout producteur, **commerçant industriel isolé ou en groupe, de pratiquer des conditions discriminatoires de vente qui ne sont pas justifiées par des différences de prix** de revient de la fourniture ou du service. Le caractère non discriminatoire des réductions commerciales ou des prestations de services est réputé acquis lorsqu'elles figurent dans les conditions générales de vente.

Tout producteur, **grossiste ou importateur est tenu de communiquer, à tout revendeur qui en fait la demande, son barème de prix et des conditions générales de vente.** Celle-ci comprennent les conditions de règlement et le cas échéant, les rabais et ristournes accordés. Cette communication s'effectue conformément aux dispositions de l'article 33.

Le schéma ci-après illustre la chaîne de distribution du riz importé



Depuis la libéralisation de la filière riz et la non- application de la loi⁵⁶, on assiste à un flou entre les sphères des différents acteurs⁵⁷. Fréquemment, Il arrive qu'un grossiste soit présent sur les trois segments de marché (cas III). Etant en situation de monopole au niveau de l'importation, il peut agir au niveau de tous les pans de la distribution. Son degré d'influence dépend de l'étendue des réseaux qu'ils disposent dans le segment du marché de détail. Les cas II et III semblent dominer dans le marché. Ils traduisent l'existence de réseaux dans le marché. Le marché analysé en termes de réseaux montre que les acteurs liés socialement n'élaborent pas leur stratégie en fonction des prix mais en fonction de la place disponible.

Dans le cas du Sénégal, le processus de libéralisation a engendré un recalibrage des acteurs au niveau de la chaîne de distribution. C'est au niveau du segment de marché de demi- gros qu'un nouvel acteur⁵⁸ a émergé pour assurer l'interconnexion⁵⁹ entre les marchés ruraux et urbains. Sa présence allonge les circuits de distribution des marchés ruraux, semi urbains et urbains. Son comportement sur le marché est déterminé par son positionnement et par sa parfaite maîtrise de l'information. Ses transactions sont essentiellement basées sur les sociabilités, les valeurs et les normes de sa collectivité. Son environnement est caractérisé par la complémentarité et la dépendance entre les différents acteurs ayant une influence directe sur les modalités d'approvisionnement⁶⁰.

La chaîne de distribution de riz est relativement dominée par le lien privilégié existant entre le détaillant et le demi grossiste/ grossiste. D'ailleurs ce qui caractérise le circuit de distribution entre ces deux acteurs, c'est plutôt son opacité.

Il s'avère que le marché du riz soit en situation de monopole au niveau de l'importation d'une part, et, d'autre part en situation d'une cohésion de réseaux⁶¹ au niveau de la distribution. Ces situations ne rendent pas transparent le marché en ce qu'elle fausse les règles du jeu. Les acteurs peuvent par des pratiques collusoires influencer toute la chaîne de distribution.

Dans le cadre d'une intervention publique, les mesures de l'Etat doivent prendre en considération, les cas I et II pour ne pas créer des distorsions dans le marché. Les cas I et II peuvent avoir des comportements différents dans le marché

⁵⁶ N° 94 – 63 du 22 août 1994 sur les prix, la concurrence et le contentieux économique

⁵⁷ Grossistes, des demi-grossistes et des détaillants

⁵⁸ " baol baol - bana bana ou coxeurs"

⁵⁹ Connexion entre différents réseaux de distribution

⁶⁰ Crédit et tarifs spécifiques variant au cas par cas en fonction du degré d'appartenance au réseau

⁶¹ Les partenariats et la cohésion de réseaux sont souvent efficaces parce qu'il sont basés sur une relation de confiance et sur des logiques sociales (entente mutuelle, rapport de parenté, de clientèle ou par l'appartenance à une même religion ou à une même confrérie)

8. Intervention publique et comportement des acteurs

Face à la hausse généralisée des prix, l'Etat a mené une série de mesures visant à contenir l'inflation des prix du riz et à soutenir le pouvoir d'achat du consommateur.

Action	Première série de Mesures	Date de mise en œuvre	Résultats
Subvention indirecte	La suspension des droits de douane de 10 %	en 2007	La subvention indirecte de 10% est insignifiante pour juguler une hausse de prix de 60%.
Subvention directe	La subvention de 5 milliards 100 pour la période de trois mois dans l'optique de soutenir le pouvoir d'achat des ménages	Décision prise le 12 avril 2008 et mise en application à partir du mai 2008	L'administration des prix ⁶² par la mise en place de la subvention a engendré un rationnement de l'offre
Intervention publique sur les marges	le plafonnement des marges entre les différents acteurs. ⁶³	Avril 2008	Le plafonnement des marges a créé une tension entre les commerçants et l'Etat.

Ces interventions publiques visant à atténuer les conditions de vie des ménages, ont engendré des dysfonctionnements au niveau de l'offre⁶⁴.

⁶² Arrêté interministériel n°03419 portant fixation des prix de certaines variétés de riz brisé :

Riz Brisé parfumé Sortexed : Signare, Royal Umbrella, Solo, Prestige, Roi lion, Big joe Orange

Riz brisé parfumé ordinaire : Baobab rose, elephant vert, palmier rose, big joe jaune, lion, saraba, calebasse saveur thaï

Riz brisé non parfumé sortexed : Uruguayen eldorado, big joe bleu, pharaon, soleil vert clair

Riz brisé non parfumé ordinaire: Thaï et indien 25 % brisé, baobab vert, uruguayen, argentin, brésilien, égyptien, américain, soleil vert foncé

	Riz Brisé parfumé Sortexed	Riz brisé parfumé ordinaire	Riz brisé non parfumé sortexed	Riz brisé non parfumé ordinaire
Prix gros tonne	260000	255000	255000	250000
Prix ½ gros				
Tonne	265000	260000	260000	255000
Sac	13250	13000	13000	12750
Prix de détail				
Sac	14000	13750	13750	135000
KG	280	275	275	270

Subvention de 45 000 FCFA la tonne pour le riz non parfumé et de 50 000 FCFA la tonne pour le riz parfumé

Le prix du riz à l'intérieur du Sénégal est majoré du coût de transport.

S'agissant de Dakar et sa banlieue, aucun différentiel de transport ne devrait être appliqué.

Service Régional du commerce

⁶³ Les marges sont de 2000 fcfa la tonne pour l'importateur, 5000 fcfa la tonne (transport inclus) pour le demi-grossiste, 750 fcfa le sac et 15 fcfa le KG pour le détaillant. Source : Ministère du commerce SRC

⁶⁴ pénurie, spéculation, rétention, flambée des prix de denrées de mauvaise qualité

Le constat est qu'au niveau des marchés des tensions demeurent perceptibles.

Elles sont caractérisées par

- la rareté du produit
- l'accessibilité du produit à un prix plus élevé de 32 % pour le sac et 44 % pour le kg
- et les difficultés d'approvisionnement (causé par un flux de produits céréalier vers les pays limitrophes proposant des prix plus rémunérateurs)

Action	Deuxième série de Mesures	Date de mise en œuvre	Résultats
contrôle - Délation	Mise en place d'un numéro vert par le service du commerce intérieur 800 00 77 77	Juillet 2008	Des saisies ont été effectuées et des amendes délivrées
Contrôle	Mise en place d'un plan opérationnel de sécurité du territoire contre les pratiques du commerce illicite (POSTPCI)	Juillet 2008	
Contrôle	Création d'une cellule de lutte contre la rétention des denrées alimentaires	24 juillet 2008	
simplification des procédures	Allègement des procédures douanières (en ce qui concernent les produits subventionnés)	Juillet 2008	
	troisième série de Mesures		
Reconstitution du stock et disponibilité	Quelques importateurs ont bénéficié de l'appui de l'Etat pour mener des opérations spéciales en vue de ravitailler le marché local en riz.	24 juillet 2008	

Cette deuxième série de mesures a eu des effets mitigés sur les marchés. Elle a accentué la tension qui est avant tout créée par le manque de transparence et de confiance⁶⁵ entre les acteurs. Les dysfonctionnements liés à l'approvisionnement et à l'accessibilité de la denrée persistent toujours.

Le Sénégal se situe-t-il dans une situation de rétention ou de pénurie ? Les produits subventionnés sont-ils réexportés vers les pays limitrophes ? Pourquoi les commerçants vendent-ils au prix du marché ? L'Etat paie-t-il la subvention ? Pourquoi, la subvention n'arrive pas aux consommateurs ? Aurait-il fallu procéder à une subvention ciblée ? Voilà autant de questions suscitées par un constat partagé par tous : le riz subventionné est devenu introuvable sur le marché.

Depuis la mise en application de la subvention, le marché local subit de plus en plus de difficultés d'approvisionnement. Il s'avère que le problème se situe au niveau du paiement

⁶⁵ Un remboursement partiel de la subvention.

tardif⁶⁶ de la subvention. Auparavant, l'Etat s'était engagé à liquider l'intégralité des denrées vendues au prix subventionné sous huitaine.

D'après certains importateurs, ils n'ont obtenu en termes de remboursement que la moitié des denrées initialement vendues. A ce stade, la rétention pourrait être une stratégie pour contraindre l'Etat à faire des efforts à leur endroit.

Les commerçants grossistes, après avoir payé les importateurs, n'ont pas suffisamment de crédit pour renouveler les stocks. Ils attendent de recevoir la subvention, pour déclencher une nouvelle opération (principe de prudence). L'offre n'est pas calée en fonction de la demande mais plutôt en fonction des subventions perçues (rationnement de l'offre)

Le grossiste (cas n°I, voir schéma page 30) tend de plus en plus à réduire l'échéance du crédit octroyé au demi grossiste du fait de la lenteur et de la lourdeur du remboursement de la subvention. Ce dernier le répercute (en terme de durée) au détaillant.

Dans les cas n° II et III le grossiste et demi-grossiste approvisionnent les marchés en fonction des subventions perçues.

Le détaillant est soumis à une double contrainte : le prix d'acquisition ⁶⁷ (Pa) et le prix de vente administré (Pva). Sur le marché, il est contrôlé en permanence.

- I - Si le $Pa > Pva$, il disparaît du marché
- II - Si le $Pa < Pva$, il reste dans le marché ou compte tenu de la situation ($0 < D$), il peut se redéployer dans le marché au noir (en fonction de son aversion au risque)
- III - Si le $Pa = Pva$, le détaillant n'a plus sa raison d'exister.

Dans le marché, le riz disponible est cédé au prix non subventionné. Pourquoi, les commerçants réagissent-ils de cette façon ? A quel prix d'acquisition se procurent-ils le riz ? Ont-ils peur de vendre à perte ($Pa > Pva$) ?

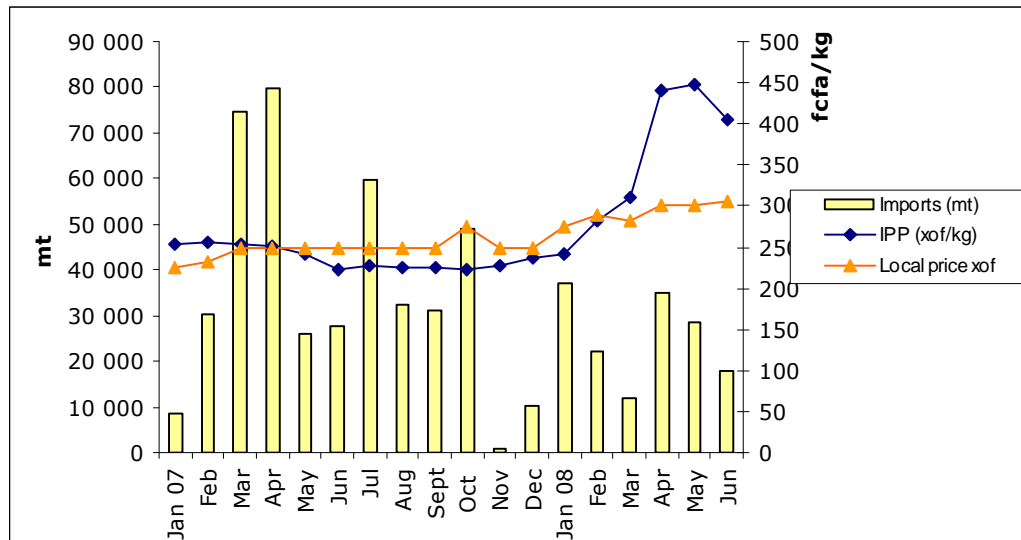
Le problème se situe entre le demi grossiste et le détaillant. Le détaillant veut un crédit plus long (donc plus cher). Le crédit octroyé a un coût supplémentaire que le détaillant ne peut intégrer dans son prix de vente. Sur le marché, le détaillant est contrôlé par des services du ministère du commerce⁶⁸. Depuis que les prix ont été administrés, la vente de riz n'est pas bénéfique pour le détaillant. Quant aux marges, elles ont été plafonnées ou du moins rétrécies. Ils se sont redéployés dans le marché au noir (cas de Pikine).

Le marché est incitatif de mai 2007 jusqu'à février 2008. Au cours de cette période, le prix local Tilène est supérieur au prix parité à l'import. A partir de février 2008, c'est l'effet inverse qui se produit c'est-à-dire le prix parité à l'import est supérieur au prix local. Cette situation se solde par une baisse des importations. Cette contraction de l'offre peut entraîner une pénurie si les stocks présents dans le pays ne peuvent répondre à la demande.

⁶⁶ Le paiement d'un service public suit une procédure administrative longue – le traitement ne peut se faire qu'après avoir réuni les justificatifs prouvant que le service a été rendu. Ensuite, l'Etat paye en fonction de ses disponibilités de trésorerie.

⁶⁷ Grossiste ou du demi grossiste

⁶⁸ D'avril à juillet 2008 les autorités sénégalaises ont saisi - 1600 tonnes de riz- 845 bonbonnes de gaz, 4,5 tonnes de lait en poudre.- 1858 commerçants ont été verbalisés (65 millions recouverts sous forme d'amende)



Source DPV/ OMD/SIM/CSA

La suppression de la subvention, c'est-à-dire l'application de la vérité des prix pourrait ramener l'offre souhaitée sur le marché de la demande.: Il est difficile de concilier les objectifs dans une politique des prix qui visent simultanément à stimuler l'offre, satisfaire le consommateur, assurer l'équilibre entre l'offre et la demande, minimiser les coûts des importateurs et maximiser les recettes de l'Etat

Dans les six prochains mois.

Le commerçant/grossiste devra faire face à une opportunité (*stabilisation des prix mondiaux*) et à une contrainte (*contrôle du marché local*).

S'agissant des prix au niveau local, ils devront s'ajuster progressivement à la baisse, étant donné que le marché local est sous contrôle. Les acteurs clés (Etat – grossistes/demi-grossiste/détaillant) vont éviter la confrontation. Quant à la tension sur les marchés, elle pourrait persister du fait de la conjonction de la période de soudure et celle du ramadan. La troisième série de mesures visant à réduire la main mise des réseaux sur le marché ne résoudra pas les problèmes au niveau de la distribution au détail.

Le contexte international et les interventions publiques ont contraint le grossiste à être prudent dans ses opérations. Avant de lancer leurs nouvelles commandes (haute probabilité) ou de déstocker (basse probabilités), il (grossiste) va s'entourer de toutes les garanties.

9. Recommandations

La forte consommation du riz dans l'alimentation de la population sénégalaise pose un certain problème d'arbitrage en faveur de l'importation du riz au détriment de la production. Cependant, dans un contexte de hausse généralisée des prix à l'importation, ce choix est-il légitime ? La filière locale est très peu compétitive en termes de marges par rapport aux importations ; des réformes s'imposent et nécessitent la présence de tous les acteurs. De plus, dans un contexte marqué par la hausse des prix au niveau international, il faut trouver des solutions adéquates pour soutenir le pouvoir d'achat des ménages sans déstabiliser le marché. L'objectif de réduction du décalage entre une offre limitée par des contraintes financières et une demande élevée du fait des traditions alimentaires du Sénégalais ne peut se faire qu'en recourant à la gestion par les processus⁶⁹.

Ce style de gestion passe par une approche de long terme, difficilement compatible avec le calendrier (toujours à court terme) des politiques. Elle passe par la mise en œuvre d'une conjonction de plusieurs actions collectives. Et, elle exige que le pilotage de la politique intègre l'adhésion des acteurs, les stratégies d'interaction des différents acteurs, les structures des organisations, les formes prédominantes de régulation, leur capacité pour interagir avec d'autres organisations et l'application des bonnes pratiques.

La présente étude a permis de mettre en exergues certaines caractéristiques de la filière riz dont il conviendrait de tenir compte dans la définition des actions publiques qui prétendent atténuer l'impact de la hausse des prix sur les ménages sénégalais. La filière est tout d'abord caractérisée par une opacité et une asymétrie de l'information, comme le témoigne des statistiques sur le commerce de riz dans le pays. L'étude a par ailleurs montré que la structure de la filière du riz importé constitue une entrave la concurrence en raison d'une concentration de l'offre sur un nombre restreint d'acteurs au niveau de l'importation et d'une cohérence de réseau entre les grossistes, demi-grossistes et détaillants. Les acteurs de la chaîne de distribution interagissent sur la base de la confiance et ou de liens sociaux.

L'analyse démontre qu'en définitive, les séries de mesures prises (subventions, contrôles et appuis à l'importation) ont créé des distorsions au niveau du marché. De plus, elles ont engendré des tensions ayant conduit à des déséquilibres sur les agrégats macroéconomiques. Il est probable que les différents acteurs éviteront la confrontation, mais qu'une tension persistera sur les marchés en raison de la conjonction de la période de soudure et de Ramadan. Dans un contexte de hausse généralisée des prix à l'importation, il urge de trouver des solutions sans déstabiliser le marché.

Il est recommandé **à court et moyen terme** les mesures correctives ci après :

Agir avant que cette situation conjoncturelle ne devienne structurelle. L'évolution actuelle du marché représente une opportunité de revisiter la chaîne de distribution en vue de réduire les positions dominantes voire anticoncurrentielles mises en évidence dans la section 7.4 du présent rapport. Il conviendrait de formaliser les stades commerciaux (grossiste – demi grossiste – détaillant) pour lutter contre la cohésion des réseaux dans le secteur de la distribution. Il est recommandé de rationaliser les importations de riz en fonction de la capacité d'absorption. L'application de la vérité des prix (385 - 400FCFA/ Kg)devrait

⁶⁹ C'est un ensemble d'activités organisées en réseau, de manière séquentielle ou parallèle, combinant et mettant en œuvre de multiples ressources, des capacités et des compétences pour produire un résultat.

déclencher l'offre , car la filière du le riz importé semble capable de reprendre les importations si les prix locaux sont plus élevés que les prix internationaux (section 8).

Il pourrait être préférable de cibler la subvention à travers un recensement des ménages pauvres (localisation) et la mise en place d'un système de bons d'achats. Un tel système offrirait une opportunité de prendre en charge exclusivement les nécessiteux, à l'opposé d'une subvention générale des prix. Cet argument de cout-efficacité en raison de l'étroitesse de la marge de manœuvre fiscale de l'Etat Sénégalais (section 3).

A moyen et à long terme ,il conviendrait de mettre en place un véritable cadre de concertation et de dialogue entre les différents acteurs ou redynamiser l'existant dans l'objectif d'améliorer la transparence du secteur du riz importé. Une telle démarche viendrait atténuer le phénomène de l'asymétrie de l'information constatée dans la filière (section 7.4).

A long terme il est souhaitable de relancer la production agricole au niveau local et international. L'analyse a démontré que les marchés des céréales locales sont déjà fortement intégrés (section 7.2) et pourraient *a priori* constituer un canal de substitution du riz importé vers des produits locaux. Des efforts de transformation afin d'adapter l'offre en céréales locales pourraient être nécessaire pour les populations habituées à (section 7.4).

Les recommandations détaillées idoines déterminées à cet effet sont répertoriées dans les tableaux suivants. Elles mettent en lumière tout un schéma de réponses prédéterminées assises sur une identification des impacts et des acteurs en jeu.

Recommandations	Avantages	Principaux acteurs	Obstacles éventuels	Impact potentiel	Temps d'impact
Améliorer et formaliser les stades commerciaux	Assure une meilleure délimitation des champs d'intervention, de la position et du rang des acteurs dans le marché	Min. commerce Min des finances Grossistes Demi-grossistes Détailants	Difficilement applicable dans le contexte actuel (prédominance de l'informel sur un pan non négligeable du marché) Existence de pratiques informelles voire anti-concurrentielles au sein des réseaux	Réduit les mauvaises pratiques entre les réseaux des différents segments du marché.	Court et Moyen terme
Mettre en place un cadre de concertation et de dialogue entre les différents acteurs ou redynamiser l'existant	Transparence Confiance	Min. commerce Min des finances Grossistes Demi grossistes Détailants Société civile patronat	Les dominants ne voudront pas céder une parcelle du marché	Assure une meilleure adhésion des acteurs en vue d'atteindre les objectifs de la chaîne de distribution	Moyen à long terme
Permettre que le riz soit vendu au détail à un prix qui stimule l'offre sans trop léser la demande – il se situe entre 385 et 400 FCFA le kg	Opportunité de revisiter la chaîne de distribution en vue de réduire les positions dominantes dans un climat apaisé	Min. commerce Min des finances Grossistes Demi grossistes Détailants Société civile patronat	Subvention directe Rupture de dialogue entre les acteurs dans la chaîne de distribution	Réduit les effets non désirables des mesures prises pour réguler le marché	Court et Moyen terme

Recommandations	Avantages	Principaux acteurs	Obstacles éventuels	Impact potentiel	Temps d'impact
Rendre plus transparentes les interactions entre les différents acteurs de la filière du riz importé	Améliore la confiance	Min. commerce Min des finances Grossistes Demi grossistes Détaillants Société civile patronat	asymétrie d'information : opacité et les non dits des acteurs : Non adhésion des acteurs	Favorise l'implantation de bonne pratiques (retenue dans les actions anti concurrentielles)	Moyen à long terme
Rationaliser les importations de riz en fonction de la capacité d'absorption	Limite les pressions sur les comptes courants et sur les réserves internationales	Min. commerce Min des finances Grossistes Demi grossistes Détaillants Société civile patronat	Les spéculateurs	Evite certaines dérives et pressions sur les déficits des compte de l'Etat; Assure une meilleure adéquation entre l'offre et la demande	Court terme et moyen terme
Grouper les commandes en vue de mieux négocier avec les traders	Améliore l'organisation des acteurs Favorise la concurrence sur le terrain	Min. commerce Min des finances Grossistes	Les acteurs isolés	Garantie l'accès à un produit de qualité - à un meilleur prix	Court terme et moyen terme
Cibler la subvention à travers un recensement des ménages pauvres (localisation) et la mise en place d'un système de bons d'achats	Facilite le respect des impératifs budgétaires et l'applicabilité l'équité sociale	Min. commerce Min des finances Grossistes Demi grossistes Détaillants Société civile patronat		Atténuation de l'effet de la hausse des prix sur les populations démunies	Court terme et moyen terme

Recommandations	Avantages	Principaux acteurs	Obstacles éventuels	Impact potentiel	Temps d'impact
Mettre en place des boutiques de référence	Facilite l'accessibilité de la denrée aux prix désignés. Peut influencer le marché global	Détaillants Société civile patronat	Une réactivité négative des dominants dans le marché	Réduit les positions dominantes sur le marché	Moyen à long terme
Relancer la production agricole (locale et régionale)	Revalorise le secteur Apporte une solution durable	Ministère de l'Agriculture Agriculteurs	Les marges sont faibles les charges de production et les coûts de transformation élevés	Réduire la dépendance vis-à-vis de l'extérieur Une meilleure maîtrise des agrégats macroéconomiques Disponibilité et accessibilité des denrées	long terme

Annexe Questionnaire commerçants et boutiquiers - Sénégal

<u>1</u>	CENTRE URBAIN ----- -----	<u>Code centre urbain:</u> __	<u>2</u>	<u>COMMUNE DE:</u> -----	<u>Code commune:</u> _ _ _ _
<u>3</u>	QUARTIER ----- -----	<u>Code quartier:</u> _ _ _ _	<u>4</u>	MARCHE: -----	
<u>5</u>	DATE	<u>jj-mm-aaaa</u> _ _ / _ _ / _ _ _ _			
<u>6</u>	NOM DE L'ENQUETEUR -----		<u>7</u>	NOM DU CHEF D'EQUIPE -----	
<u>8</u>	OBSERVATIONS				

I. Information de base

1.1 Type de commerçant:

grossiste demi-grossiste détaillant

1.2 Couverture (cochez le niveau le plus élevé):

Communale Départementale Régionale Nationale Internationale

II. Denrées vendues

2.1 Vendez-vous ces denrées suivantes ?	1= Oui / 2= Non	2.1.1	Riz importé			
		2.1.2	Riz local			
		2.2.3	Mil			
		2.2.4	Sorgho			
		2.2.5	Mais			
		2.2.6	Niébé			
		2.2.7	Gari			
		2.2.8	Arachide			

2.2 Quels sont les facteurs les plus importants expliquant la hausse ? (Ranger en ordre d'importance à 3))	2.2.1	Prix fournisseur plus élevé (grossiste, autres commerçant, producteur)		
	2.2.2	Prix du transport		
	2.2.3	Taxes		
	2.2.4	Crédit plus cher		
	2.2.5	Autre raison (spécifier) _____		

III. Ventes

3.1	Avez-vous des stocks des denrées suivantes :	1= Oui / 2= Non	Si aucun stock, aller à la 4.1
	Riz Mil Sorgho Mais Niébé Gari Arachide	_ _ _ _ _ _ _	
3.2	Compte tenu de la demande actuelle, combien de semaines vos stocks dureront-ils?		_ _ _ _

IV. Offre, demande et comportement des acheteurs

4.1	Par rapport à l'an dernier à cette période, la demande a-t-elle augmenté ou baissé?	1= Augmenté 2=Baissé 3= Stable	4.1.1 Mil		__	
			4.1.2 Sorgho		__	
			4.1.3 Niébé		__	
			4.1.4 Riz		__	
			4.1.5 Mais		__	
			4.1.6 Gari		__	
			4.1.7 Arachide		__	
4.2 S'il y a eu une augmentation de la demande, quelles en sont les deux principales raisons?		1=Constitution de stocks par les consommateurs 2=Achats institutionnels 3=Flux commerciaux, y compris transfrontaliers 4=Baisse des prix 5= Augmentation de la population 6=Autre raison (spécifier) _____ 99=pas de 2e raison				
4.2.1 Mil		1	__	2	__	
4.2.2 Sorgho		1	__	2	__	
4.2.3 Niébé		1	__	2	__	
4.2.4 Riz		1	__	2	__	
4.2.5 Mais		1	__	2	__	
4.2.4 Gari		1	__	2	__	
4.2.5 Arachide		1	__	2	__	
4.3 S'il y a eu une baisse de la demande, quelles en sont les deux principales raisons?		1= Hausse de la production des ménages 2= Pouvoir d'achat insuffisant 3= Exode de la population 4= Distribution de vivres 5= Autre raison (spécifier) _____ 99=pas de 2e raison				
4.3.1 Mil		1	__	2	__	
4.3.2 Sorgho		1	__	2	__	
4.3.3 Niébé		1	__	2	__	
4.3.4 Riz		1	__	2	__	
4.3.5 Mais		1	__	2	__	
4.3.4 Gari		1	__	2	__	
4.3.6 Arachide		1	__	2	__	

4.4	Par rapport à l'an dernier à cette période – Avez-vous constaté des changements dans le comportement de vos clients? (Cochez les réponses applicables)				
	1= Oui / 2= Non			__	Si non, aller à la 4.5
4.4.1	4.4.1	Les clients achètent des produits plus chers et/ou de meilleure qualité			<input type="checkbox"/>
	4.4.2	Les clients achètent des produits en plus grande quantité			<input type="checkbox"/>
	4.4.3	Les clients achètent des produits de qualité inférieure			<input type="checkbox"/>
	4.4.4	Les clients achètent des produits en quantité inférieure			<input type="checkbox"/>
	4.4.5	Autre (spécifier) _____			<input type="checkbox"/>

4.5	Par rapport à l'an dernier à cette période, l'offre a-t-elle augmenté ou baissé?	1= Augmenté 2=Baissé 3= Stable	4.5.1 Mil		__	
			4.5.2 Sorgho		__	
			4.5.3 Niébé		__	
			4.5.4 Riz		__	
			4.5.5 Mais		__	
			4.5.6 Gari		__	
			4.5.7 Arachide		__	
4.6	S'il y a eu une augmentation de l'offre, quelles en sont les deux principales raisons?	1= Hausse de la production 2= Distribution d'aide alimentaire 3= Arrivée de la récolte 4= Augmentation des prix 5=Autre raison (spécifier) _____ 99=Pas de 2e raison				
4.6.1	Mil	1	__	2	__	
4.6.2	Sorgho	1	__	2	__	
4.6.3	Niébé	1	__	2	__	
4.6.4	Riz	1	__	2	__	
4.6.5	Mais	1	__	2	__	
4.6.6	Gari	1	__	2	__	
4.6.7	Arachide	1	__	2	__	
4.7	S'il y a eu une baisse de l'offre, quelles en sont les deux principales raisons?	1=Constitution de stocks par les ménages 2=Achats institutionnels 3=Achats de commerçants venant d'autres régions (citer laquelle) 4=Baisse des prix 5=Autre raison (spécifier) _____ 99=Pas de 2 ^e raison				
4.7.1	Mil	1	__	2	__	
4.7.2	Sorgho	1	__	2	__	
4.7.3	Niébé	1	__	2	__	
4.7.4	Riz	1	__	2	__	
4.7.5	Mais	1	__	2	__	
4.7.6	Gari	1	__	2	__	
4.7.7	Arachide	1	__	2	__	

V. Crédit

5.1	Avez-vous emprunté pour constituer votre stock cette année ?	1= Oui 2= Non	__	Si non, aller au 5.5
5.2	Quelle est votre principale source de crédit?	1= D'autres commerçants 2= Prêteurs d'argent 3= Banque / coopérative 4= Programme ONG 5= Famille 6= Tontine 7=Autre (spécifier)	__	
5.2	Avez-vous emprunté pour constituer votre stock l'an passé?	1= Oui 2= Non	__	Si non, aller au 5.5
5.3	Par rapport à l'an dernier à la même période, votre accès au crédit est il plus facile, moins facile, ou équivalent?	1= Plus facile 2= Moins facile 3= A peu près le même 4= pas de crédit l'an passé	__	
5.4	Le taux d'intérêt a-t-il changé par rapport a l'an dernier à la même période?	1= Même taux 2= Plus bas cette année 3= Plus élevé cette année	__	
5.5.1	Faites-vous crédit à vos clients?	1= Oui 2= Non	__	
5.5.1	Faites vous crédit à vos clientes ?	1= Oui 2= Non	__	Si non aux deux, aller à 6

5.6.1	Par rapport à l'an dernier, les clients (hommes) demandent-ils plus souvent ou moins souvent des prêts?	1= Même fréquence 2= Plus de clients demandent des prêts 3 =Moins de clients demandent des prêts 4= autre (préciser) _____	_
5.6.2	Par rapport à l'an dernier, les clientes (femmes) demandent-elles plus souvent ou moins souvent des prêts?	1= Même fréquence 2= Plus de clientes demandent des prêts 3 =Moins de clientes demandent des prêts 4= autre (préciser) _____	

VI. Difficultés

		1 ^e difficulté		2 ^e difficulté		3 ^e difficulté	
6- Quelles sont les principales difficultés auxquelles vous êtes confrontés dans le cadre de votre activité commerciale? <i>Ne pas lire la liste, laisser le commerçant répondre.</i> <i>Puis demandez au commerçant de lister les 3 principales, puis de les classer par ordre d'importance.</i>	1= Cout du carburant trop élevé 2= Cout des vivres trop élevé 3= Mauvais accès au crédit (taux élevés, crédit moins disponible) 4= Difficulté à se faire rembourser les crédits par les clients 5= Peu de clients, ou demande réduite des clients 6= Pas de lieu de stockage 7= Manque de transport 8= Taxes 9= Mauvaises routes 10= Distributions d'aide alimentaire 11= Offre inadéquate 12= Autre: _____ 99= Pas de 2 ^e ou de 3 ^e difficulté	10.1	_	10.2	_	10.3	_

Annexe : Liste des personnes rencontrées

Nom	Fonction/Profession
Mr Serigne Diaw	Service Régional de Dakar
Mr Mouhamadou Ndiaye	CSA/SIM
Mr Babacar Ndiaye	Ministère du commerce
Mr Ousmane Mbaye	Ministère du commerce
Mr Daouda Siby	Transitaire
Mr 'Vieux' Marone	Demi Grossiste
Mr Meuleuel Ndiaye	Détaillant
Mme Susan Gannon	FAO
Mr Papa Soumaré	FAO
Mr Cheikh Kane	Demi Grossiste
Mr Pape Abdoulaye Seck	ADRAO
Mr Ibrahima Gueye	Port Autonome de Dakar
Mr Diossy Santos	DAPS
Mr Cheikh Kanté	Grossiste
Mr Sele Dieng	Demi Grossiste

Certaines personnes ont préféré garder l'anonymat.